

# Combats d'animaux sauvages et de chiens en Russie

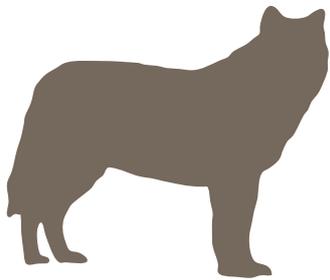
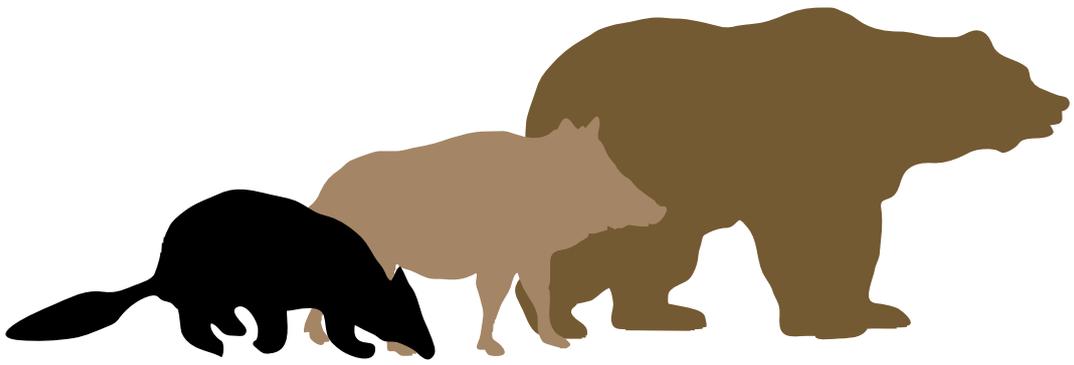


One Voice dévoile les centres d'entraînement de chiens de chasse

RAPPORT

Novembre  
2013





# AVANT-PROPOS

## L'OURS, SYMBOLE DE LA RUSSIE ?

Il est plus que légitime de douter d'une réponse positive à cette question tant l'ours semble être devenu en Russie, l'emblème de la Nature piétinée par l'homme. C'est ce que nous révèle ce rapport terrifiant montrant l'ancien roi européen des animaux, encagé, enchaîné, torturé, humilié.

Est-ce à cet animal aux droits bafoués que faisait allusion Dmitri Medvedev quand il parlait de l'ours comme *un sujet qui unit les Russes et qui est compris par la plupart d'entre eux* ? Est-ce cet être humilié qui symbolise l'union du peuple russe autour de son image ? Est-ce lui qu'évoquent les logos et les mascottes des Jeux Olympiques ?

Bien sûr que non. L'ours, symbole de la Russie, n'est pas l'animal réel mais une image de propagande et de marketing qui repose sur des liens immémoriaux entre le peuple russe et le peuple ours.

En effet, l'ours est cher au cœur des Russes. Partageant le même biotope que cet animal, ceux-ci se sont identifiés à sa force, sa vaillance au point d'en faire un ancêtre dont le culte subsiste encore dans certains groupes ethniques de la Sibérie occidentale. Pour eux, tuer un ours est un acte dont on ne se vante pas.

Le respect que suscitait l'ours est perceptible dans le tabou lié à son nom. Le terme *medved'* qui désigne communément l'ours est une métaphore signifiant « le mangeur de miel ». Chez les Yakoutes on l'appelle encore *l'Arrière-Grand-Père* ou *le Vieux*, quand ce n'est pas le diminutif affectif *Batiuchka*, Petit Père\*.

L'ours, comme partout en Europe, était considéré jusqu'aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, comme le roi des animaux\*\*. En Russie, on le désignait comme *le Tsar de la forêt* auquel les guerriers enviaient la force.

Se mesurer à un ours était le comble de la bravoure. En effet, à cette époque l'homme ne se servait pas d'un fusil et l'ours était considéré non comme une proie mais comme un adversaire que l'on admirait et respectait.

L'enthousiasme avec lequel les Russes ont adopté le quolibet « l'ours » que les Britanniques ont employé à partir du XVII<sup>e</sup> siècle pour désigner leur pays et qui est désormais utilisé par tous les voisins de la Russie, révèle que le processus d'identification à cet animal a toujours cours. Pourtant à l'origine, cette appellation n'avait rien de positif et faisait référence non à la force de l'ours mais à sa gloutonnerie légendaire. Les Britanniques faisaient référence à la « gloutonnerie » d'expansion de l'empire

russe. Toutefois s'ils ont choisi précisément cet animal c'est certainement aussi en raison de l'abondance de la population d'ours en Russie.

Quant aux Russes, ils ne pouvaient qu'être flattés d'une telle appellation !

L'ours, cet être mystérieux des forêts, si proche tant physiquement que dans l'inconscient collectif ; si grand, si fort, si brave...

Comment peuvent-ils accepter que l'animal réel soit à présent chassé, exhibé, torturé ?

Comment trouver supportable que cet être qui symbolise leur pays soit ridiculisé dans les cirques après un dressage tortionnaire comme en a témoigné Deriabkine, ancien dresseur d'ours, aujourd'hui repentant... Comment brader ce symbole en le proposant comme proie à des chasseurs de tous horizons ?

Car les exactions commises contre l'ours dans les camps d'entraînement pour chiens révèlent une nouvelle étape dans l'exploitation de l'ours à des fins commerciales.

Cette barbarie légale n'est pas digne de l'image de la Russie que l'ours reflète. N'est-ce pas un peu de leur âme que les Russes abandonnent ainsi ? Détruire son patrimoine ne revient-il pas à cela ?

La Nature a déjà donné un avertissement avec la menace de disparition de l'ours polaire. Certes, des mesures ont été prises mais, au rythme auquel les ours bruns sont décimés, il est probable que les générations futures se trouveront face à la même menace pour eux.

Et, peut-être, se retrouveront-ils face à une menace encore plus grande, celle de la disparition de la Nature. Car l'ours, hôte et roi des forêts russes, est aussi le symbole du monde sauvage, indomptable, libre auxquels appartiennent les sangliers, les blaireaux et tous ces êtres livrés en pâture à l'instinct de destruction des hommes.

Pour l'instant, tant que survivront ces pratiques exécrables, l'ours est le symbole des vandalismes de l'homme dans la Nature.

Il ne tient qu'aux Russes d'exiger que soit rendue à l'ours toute sa dignité... Le but de ce rapport est de dénoncer à quel point, ce noble animal en a été dépouillé.

(\*) J.-D. Lajoux, *L'homme et l'ours*, 1996.

(\*\*) Pastoureau, *L'ours*. Histoire d'un roi déchu, 2007

# SOMMAIRE

Résumé .....	p. 5	<b>Centre n°4</b> .....	p. 17
Introduction .....	p. 6	<i>Un concours avec des blaireaux</i> .....	p. 17
La chasse en Russie .....	p. 7	<i>Les tests avec un ours</i> .....	p. 18
Les ours bruns de Russie .....	p. 7	<b>Problèmes de maltraitance animale</b> .....	p. 19
La chasse à l'ours .....	p. 7	<b>Notion de bien-être animal</b> .....	p. 19
La chasse au blaireau .....	p. 8	<i>Définitions du bien-être animal</i> .....	p. 21
La chasse au sanglier .....	p. 8	<i>Assurer le bien-être des animaux sauvages en captivité</i> .....	p. 22
Les Laïkas .....	p. 9	<i>La situation des ours dans les centres d'entraînement de chiens de chasse</i> .....	p. 23
<b>Entraîner les Laïkas à chasser</b> .....	p. 10	<i>Les conditions de vie des blaireaux et des sangliers dans les centres d'entraînement de chiens de chasse</i> .....	p. 26
Bref historique des essais sur le terrain ...	p. 10	<i>Le bien-être des Laïkas dans les centres d'entraînement de chiens de chasse</i> .....	p. 26
<b>Des certificats de pedigree pour l'élevage conditionnés à la réussite des essais sur le terrain</b> .....	p. 11	<b>Une préoccupation éthique pour le bien-être animal</b> .....	p. 27
Les règles pour les essais des Laïkas sur les ours, les blaireaux et les sangliers ...	p. 11	<b>La législation russe en matière de protection des animaux</b> .....	p. 29
<b>Les ours</b> .....	p. 11	<b>Une critique des épreuves sur animaux en captivité par les spécialistes des Laïkas</b> ..	p. 30
<b>Les blaireaux</b> .....	p. 12	<b>Des « chiens kamikazes »</b> .....	p. 30
<b>Le sanglier</b> .....	p. 13	<b>Le risque de créer une autre race dangereuse</b> ..	p. 30
La souffrance des animaux .....	p. 14	<b>Aller contre l'évolution</b> .....	p. 31
<b>Centre n°1</b> .....	p. 14	<b>Le risque d'avoir des chiens incontrôlables</b> .....	p. 32
<i>Les concours avec un ours</i> .....	p. 14	<b>Conclusion</b> .....	p. 33
<b>Centre n°2</b> .....	p. 15		
<b>Centre n°3</b> .....	p. 16		
<i>Les tests sur l'ours</i> .....	p. 17		
<i>Les tests sur les sangliers</i> .....	p. 17		



# Résumé

On ne saurait imaginer plus grand contraste par rapport aux images de cosmonautes du XXI<sup>e</sup> siècle portant la torche olympique que le monde entier découvrira en novembre, à l'approche des Jeux d'hiver de Sotchi, que ce qu'ont vu de leurs yeux les enquêteurs de One Voice : des animaux sauvages assaillis par des chiens dans des centres d'entraînement de chiens de chasse en Russie. Ce sont des scènes que l'on ne devrait plus voir depuis le Moyen-âge.

Dans ces centres, pour dresser et tester les chiens de chasse, divers animaux sauvages sont utilisés, à savoir des blaireaux, des ours, des sangliers, des renards, des martres et des chiens viverrins. Capturés dans la nature, enfermés dans des cages, privés de tout ce qui rend l'existence vivable, ils sont parqués dans des enclos ou enchaînés pour servir de cibles vivantes permettant de tester les instincts et les aptitudes des chiens de chasse.

Les enquêteurs de One Voice ont visité quatre centres d'entraînement de chiens de chasse et dans chaque centre, ils ont constaté de graves problèmes de maltraitance animale. Ils ont vu des ours, des blaireaux et des sangliers qui souffraient des conditions d'enfermement dans lesquelles ils étaient maintenus et des attaques de chiens auxquelles ils étaient exposés. En Russie, ces activités sont appelées essais sur le terrain ou « tests ». Dans de nombreux autres endroits du monde, on appellerait cela des combats d'animaux.

Selon les sources, le nombre d'établissements de ce type en Russie serait de plusieurs dizaines ou bien de plusieurs centaines<sup>1</sup>. Ils sont légaux. Les associations de chasse et les associations canines autorisent le dressage et la mise à l'épreuve des chiens de chasse avec utilisation d'animaux sauvages capturés<sup>2</sup>. Ces centres d'entraînement de chiens de chasse font l'objet d'une publicité sur la voie publique, dans la presse, dans les magazines et sur les sites Internet<sup>3</sup>. On en fait la promotion comme destinations de vacances pour toute la famille en dehors de la saison de la chasse<sup>4</sup>, ainsi que comme moyen pour les propriétaires de voir comment leurs chiens réagissent dans différentes situations et de leur apprendre à attraper le gibier et à obéir<sup>5</sup>. Des concours sont organisés aux niveaux régional, interrégional et national<sup>6</sup>. Les chiens qui ne donnent pas satisfaction lors des essais sur le terrain n'obtiennent pas de certificat de pedigree valide pour la reproduction et l'élevage<sup>7</sup>.

Lors des essais sur le terrain, des juges évaluent les chiens sur la façon dont ils pistent, trouvent, rapportent et maîtrisent leur cible. L'agressivité est récompensée. Ainsi, par exemple, un chien obtient des points en mordant profondément l'ours à la cuisse, au talon

ou au jarret, mais il perd des points s'il recule devant une contre-attaque<sup>8</sup>. Le « test » d'un chien de chasse durant généralement dix minutes, et sachant qu'un certain nombre de chiens sont évalués chaque jour, un animal sauvage peut être réutilisé comme cible encore et encore.

Le ticket d'entrée pour un test de dix minutes coûte entre 200 et 400 roubles, soit environ 5 et 10 euros<sup>9</sup>. C'est donc un « sport » très abordable dont le prix réel est payé par les animaux sauvages, en termes de douleur et de souffrance.

Le mépris total de la nature et des besoins des animaux sauvages que révèle cette investigation de One Voice dans les centres russes d'entraînement de chiens de chasse est en complet décalage par rapport à la connaissance, à l'échelle internationale, de l'importance de la protection de la faune sauvage et du bien-être animal.

Ces trente dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans notre compréhension des animaux, à travers non seulement des découvertes scientifiques, mais aussi des films qui ont fait découvrir aux téléspectateurs du monde entier la vie d'animaux sauvages comme les ours, les blaireaux et les renards.

La science du bien-être animal a confirmé que les animaux étaient des êtres « sentients », c'est-à-dire des individus capables d'éprouver tout un ensemble de sentiments, de sensations et d'émotions comme la douleur, la peur, le plaisir et la joie. Tenant compte de ce progrès des connaissances concernant l'importance du bien-être animal, 178 pays, dont la Russie, ont approuvé les principes directeurs pour le bien-être animal définis par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), dans lesquels il est notamment énoncé que « *l'utilisation des animaux comporte la responsabilité éthique de veiller à la protection de ces animaux dans toute la mesure du possible*<sup>10</sup> ».

Un grand nombre de pays ont mis en place des mesures et une législation pour éviter la souffrance des animaux et promouvoir le bien-être animal. Les combats de chiens et d'ours, de blaireaux ou d'autres animaux, les combats de chiens et les combats de coqs sont autant d'exemples de maltraitance inacceptable que de nombreux pays ont déjà interdits.

Grâce à ce rapport, One Voice espère pouvoir faire prendre conscience de la nécessité que la Russie se préoccupe de protéger ses animaux sauvages contre des pratiques comme les combats de chiens et d'ours ou de blaireaux, qui sont interdits depuis longtemps déjà dans de nombreux pays.

# Introduction

*Baltic Animal Care*, une association basée à Saint-Pétersbourg, a attiré l'attention de One Voice sur la situation critique des animaux sauvages dans les centres d'entraînement de chiens de chasse. Les activités décrites ne diffèrent pas des combats de chiens et d'animaux sauvages, et One Voice a appris avec consternation que cette forme de cruauté envers les animaux était légale. Il a été décidé de procéder à une investigation dans l'espoir qu'une divulgation à l'échelle internationale facilite l'obtention d'une meilleure protection des animaux en Russie.

L'ours étant l'emblème national de la Russie et un des symboles des Jeux olympiques d'hiver de 2014, One Voice a décidé d'orienter son investigation sur les centres d'entraînement de chiens de chasse qui utilisent des ours. Les enquêteurs se sont rendus dans quatre régions de Russie et ils ont trouvé sept ours dans quatre centres. Ils ont pris des photos et ont filmé des chiens Laïkas qui étaient « testés » sur ces ours, et ils ont interviewé les employés et les juges de ces centres ainsi que des spécialistes. Ils ont aussi rapporté des images d'une séance dans laquelle des Laïkas attaquaient des blaireaux, et d'une autre dans laquelle ils attaquaient des sangliers.

Les séances d'entraînement, les essais sur le terrain et les concours organisés par les centres d'entraînement de chiens de chasse en Russie bénéficient du soutien de diverses autorités, par exemple les municipalités, les autorités de région, les associations d'élevage canin et les clubs de chasse<sup>11</sup>. Ils servent à déterminer les instincts et les capacités d'un certain nombre de races de chiens de chasse. Il s'agit de reproduire les conditions de la chasse et de tester les chiens un par un ou par paire en les confrontant à des animaux sauvages. Des points sont attribués à chaque chien en

fonction d'un certain nombre de critères qui concernent la façon dont il repère l'animal à l'odeur, la façon dont il le piste, la façon dont il aboie, la façon dont il l'attaque, le courage avec lequel il l'affronte, la rigueur du travail, la maîtrise et la dextérité.

Pour pouvoir obtenir des certificats de pedigree valides pour l'élevage, un propriétaire doit faire en sorte que son chien réussisse les tests avec plusieurs espèces sauvages. Les spécialistes russes parlent de chiens de race de première catégorie à propos des chiens qui « ont réussi les essais sur le terrain conduits sous la supervision de trois experts certifiés et ont obtenu des certificats validant une bonne performance<sup>12</sup> ».

Selon les sources, le nombre de centres d'entraînement de chiens de chasse en Russie serait tantôt de plusieurs centaines<sup>13</sup>, tantôt de plusieurs dizaines<sup>14</sup>. Ces centres utilisent une grande diversité d'animaux sauvages, notamment des ours bruns, des sangliers, des blaireaux, des renards, des martres, des ratons-laveurs, des chiens viverrins et des écureuils. Ces animaux sont capturés dans la nature, mais les ours sont aussi achetés à des cirques, à des zoos ou à d'autres fournisseurs qui se font connaître en publiant des annonces sur Internet<sup>15</sup>.

Ce rapport a pour but de montrer au monde entier ce qui se passe derrière les portes des centres russes d'entraînement de chiens de chasse. Il présente les résultats de l'investigation de One Voice, qui concernait surtout les tests des Laïkas sur les ours, examine la situation des ours et des autres animaux qui ont été vus dans les centres d'entraînement de chiens de chasse et comporte des informations sur la chasse en Russie, sur l'historique des essais sur le terrain et sur leurs liens avec le statut de reproduction des chiens.

# La chasse en Russie

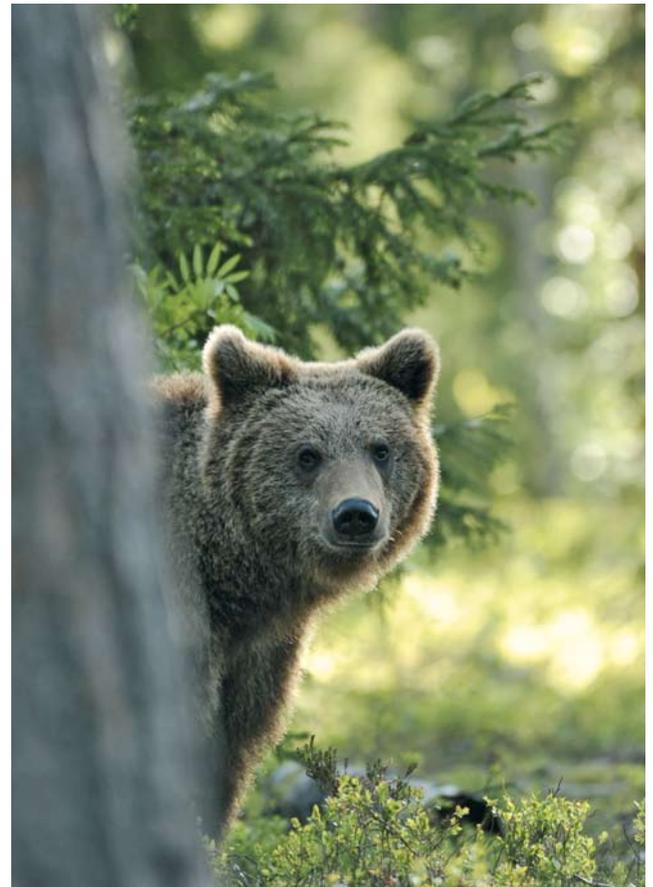
Quelques 250 espèces sauvages seraient chassées en Russie et ce pays compterait 2,8 millions de chasseurs dont 1,8 million seraient membres de sociétés de chasse militaires ou civiles ou de l'Union russe des chasseurs et des pêcheurs<sup>16</sup>. Le million restant serait constitué de chasseurs indépendants titulaires de licences ou de permis de chasse délivrés par l'État<sup>17</sup>. Sur ces 2,8 millions de chasseurs, 30 000 seraient des chasseurs professionnels pour qui la fourrure et la viande sont un gagne-pain<sup>18</sup>.

L'immense superficie de la Russie et la très grande diversité des espèces attirent les chasseurs du monde entier. Des recherches sur Internet permettent de s'apercevoir qu'un certain nombre de sociétés proposent d'organiser toutes sortes de chasses, entre autres des chasses à l'ours.

## Les ours bruns de Russie

L'habitat de l'ours brun couvrirait 70 % de la Fédération de Russie, soit environ 12 millions de km<sup>2</sup><sup>19</sup>. Dans l'Antiquité, les ours étaient révéérés comme étant les maîtres des forêts, et les rois en faisaient leur emblème en raison de leur force et de leur courage<sup>20</sup>. Comme nous le savons, l'ours est aussi devenu l'emblème de la Russie. En Russie comme dans le reste du monde, les animaux ont toujours joué un rôle important dans l'histoire et dans le folklore. Comme le souligne Michel Pastoreau dans son histoire des ours : « *Les hommes et les ours ont toujours été inséparables, unis par un cousinage progressivement passé de la nature à la culture, et ils le sont restés jusqu'à l'époque contemporaine*<sup>21</sup>. » Récemment, l'ours brun est devenu la mascotte de la Russie aux Jeux olympiques<sup>22</sup>.

Chassé jusqu'à l'extinction dans certains pays d'Europe, menacé de disparition dans d'autres, l'ours brun est protégé au titre de la Convention de Berne à laquelle la Russie n'est pas adhérente, et il figure en annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La chasse à l'ours brun est autorisée dans la Fédération de Russie pour les titulaires d'un permis, et il est considéré qu'elle ne met pas l'espèce en danger<sup>23</sup>. Selon certaines estimations, la population d'ours bruns en Russie atteindrait 160 000 individus. Des estimations comprises entre 100 000 et 125 000<sup>24</sup>



et voisines de 130 000 ont aussi été indiquées<sup>25</sup>. Ces dernières années, environ 10 000 ours bruns ont été chassés chaque année<sup>26</sup>.

## La chasse à l'ours

La chasse à l'ours remonte aux temps anciens, et cet animal était recherché pour diverses raisons. En Sibérie, par exemple, la peau de l'ours était utilisée pour confectionner des matelas, des casquettes, des gants, des couvertures et des colliers pour les chiens de traîneau, on mangeait son lard et sa viande, ses intestins servaient à fabriquer des carreaux de fenêtres, et de ses omoplates, on faisait des serpes pour couper l'herbe<sup>27</sup>.

Pour la chasse à l'ours, les méthodes actuellement utilisées en Russie sont la traque, le tir depuis une position élevée le long des champs d'avoine ou d'orge, et la chasse avec des chiens<sup>28</sup>. La chasse dans la tanière était une méthode traditionnelle, mais elle a finalement été interdite en 2011 après une longue campagne mettant en avant la cruauté consistant à réveiller des ours en hibernation pour les tuer, en laissant parfois des oursons orphelins. Depuis 2011, les nouveaux règlements interdisent la chasse en hiver, lorsque les ours hibernent dans leurs tanières, ainsi

que l'abattage des ours âgés de moins d'un an et des femelles avec oursons âgés de moins d'un an <sup>29</sup>. Cependant, dans les vastes étendues sauvages de la Russie, il est difficile de faire appliquer les lois de protection de la faune et les enquêteurs de One Voice ont fait état d'individus rencontrés dans les centres d'entraînement de chiens de chasse qui mentionnaient la chasse en hiver dans les tanières comme moyen d'obtenir des ours.

Concernant la chasse à l'ours avec des chiens, la méthode classique est considérée comme « simple » : « On emmène les chiens dans une zone à ours, et quand ils trouvent une piste fraîche, ils sont lâchés pour chasser l'ours. Les chasseurs les suivent. Quand l'ours est aux abois, généralement acculé contre un tronc d'arbre, dans un buisson épais ou piégé par une souche ou un affleurement rocheux, il défend sa position et repousse les chiens, souvent en les malmenant ou en tuant quelques-uns, jusqu'à ce que les chasseurs, arrivant contre le vent, soient en mesure de tirer <sup>30</sup>. »

Un livre de référence sur les élevages de chiens de chasse de type Laïka en Russie explique que pour acculer un ours correctement, le chien doit être agile, bien coordonné et agressif autant que très réactif. Il doit menacer l'ours en courant autour, et le mordre sur ses flancs et sur ses arrières afin d'éviter une contre-attaque de face à coups de griffes et de dents. Cette technique vise à immobiliser l'ours le temps que le chasseur soit là pour le tuer. Comme l'explique l'écrivain Vladimir Beregovoy : « Rien ne vaut pour cela une paire de Laïkas matures et agressifs, car deux chiens coordonnent leur action en s'aidant mutuellement, en attaquant l'ours depuis des directions opposées et en l'empêchant de s'échapper <sup>31</sup>. »



## La chasse au blaireau

En Russie, le blaireau est chassé depuis longtemps pour sa viande et pour sa graisse. Les chasseurs le considèrent comme « *un adversaire formidable et dangereux* » pour le chien, pour lequel il faut « *un Laïka fort, courageux et brutal* » <sup>32</sup>.

La méthode expliquée aux chasseurs de blaireaux dans les ouvrages russes de référence sur la chasse consiste à utiliser des chiens pour les traquer le soir, quand ils sortent de leurs terriers. Le chien trouve le blaireau et l'attaque de manière à l'immobiliser le temps que le chasseur arrive. Le chasseur doit se précipiter dès qu'il entend son chien aboyer, sachant que le blaireau se défend, contre-attaque et peut infliger au chien de graves blessures <sup>33</sup>. Une fois sur place, le chasseur ne doit pas s'empresse de tirer alors que les deux animaux se battent. Plutôt que de tirer et de risquer de blesser le chien, il lui est conseillé de frapper le blaireau sur le nez et sur l'oreille à l'aide d'un bâton avant de le poignarder à l'aide d'un couteau de chasse <sup>34</sup>.

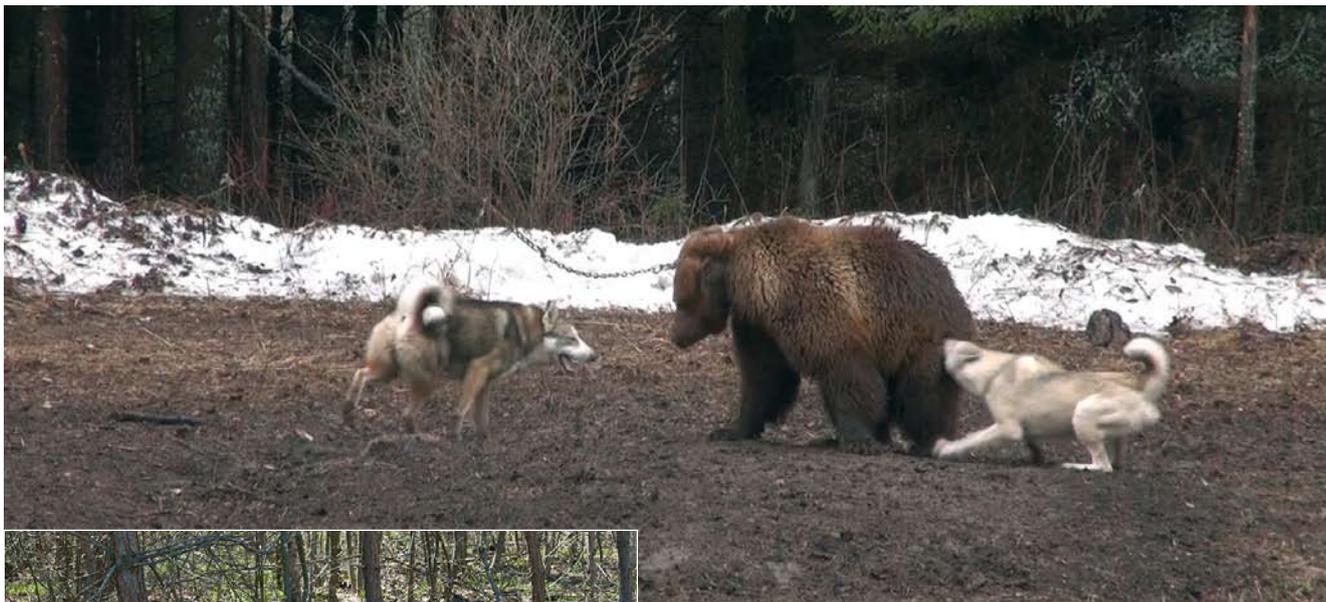
## La chasse au sanglier

Dans le monde entier, les chiens de chasse sont utilisés depuis de siècles pour la chasse au sanglier, et un proverbe russe résume le danger que cet animal représente pour le chasseur comme pour les chiens : « *Si vous poursuivez un ours, emportez de la paille ; si vous poursuivez un cochon sauvage, emportez un cercueil* <sup>35</sup>. »

Le sanglier possède des défenses, constituées de ses canines supérieures recourbées vers le haut et vers l'extérieur. Ses canines inférieures, qu'il aiguisé en les frottant contre ses canines supérieures, sont tranchantes comme des rasoirs. Il peut « *poignarder, déchirer et trancher avec une telle force et une telle adresse* » qu'aucun animal ne peut « *lui résister ni éviter d'être blessé* <sup>36</sup>. »

À la chasse au sanglier, le rôle des chiens est de pister l'animal, de le trouver et de le mettre aux abois en l'acculant de telle sorte que le chasseur puisse les rattraper et le tuer. Il est considéré comme important que le chien morde le sanglier aux oreilles, aux cuisses et sur les côtés <sup>37</sup>. Dans les essais sur le terrain, les chiens attaquent le sanglier frontalement et aux flancs pour l'immobiliser <sup>38</sup>.

# Les Laïkas



*ou attraper. (...) La tâche du Laïka, face à un gros animal dangereux, est de l'empêcher de s'enfuir et de se cacher, afin que le chasseur puisse plus facilement l'abattre <sup>44</sup>. »*

Les Laïkas proviennent de chiens indigènes et sont utilisés depuis longtemps comme chiens de chasse et comme chiens de garde <sup>39</sup>. En russe, le mot « Laïka » provient du verbe « layat », qui veut dire aboyer. Il existe en Russie quatre races reconnues qui sont le Laïka carélo-finnois, le Laïka russo-européen, le Laïka de Sibérie occidentale et le Laïka de Sibérie orientale <sup>40</sup>. Les trois dernières font partie des races répertoriées par la Fédération Cynologique Internationale <sup>41</sup> (FCI). Le Laïka carélo-finnois et un proche parent du Spitz finlandais et ces deux races ont été fusionnées en 2006.

Le Laïka carélo-finnois est le plus petit des Laïkas, le Laïka russo-européen est de taille intermédiaire, le Laïka de Sibérie occidentale est de taille intermédiaire ou de grande taille, et le Laïka de Sibérie orientale est la race la plus grande <sup>42</sup>. Les quatre races sont considérées comme convenant pour chasser un grand nombre d'animaux <sup>43</sup>. D'après un spécialiste des Laïkas, ces chiens aident les chasseurs en mettant l'animal aux abois : *« Comme les canidés sauvages, les Laïkas se servent de leur sagesse et de leur agilité naturelles pour combattre des animaux agressifs de grande taille. Pendant ce genre de combat, le chien maintient la pression en mordant fort chaque fois qu'il en a la possibilité tout en évitant de se faire mordre*

En Russie, pour qu'un maître puisse recevoir des certificats de pedigree valides pour l'élevage de chiens Laïkas et autres, il faut que son chien satisfasse à des critères normalisés lors des essais sur le terrain obligatoires <sup>45</sup>. Les chiens Laïkas peuvent être évalués en fonction de quatre classes de pedigree pour lesquelles sont nécessaires des certificats obtenus suite notamment à des essais sur des ours en captivité <sup>46</sup>. Ces quatre classes, décrites dans un article du site internet de la branche russe de l'International Society for the Preservation of Primitive Aboriginal Dogs (R-PADS), sont les suivantes :

- 1.** La classe Élite ou Grande médaille d'or, pour laquelle il faut avoir obtenu, entre autres éléments, deux certificats de test par chien, à savoir un certificat de 2<sup>e</sup> degré sanctionnant la chasse d'un animal à fourrure, d'un animal à sabots et d'oiseaux et un certificat pour les essais avec un ours en captivité, pour la récupération d'un canard et pour un pistage au sang.
- 2.** La classe Premier pedigree ou Petite médaille d'or, pour laquelle il faut avoir obtenu, entre autres éléments, un certificat de 2<sup>e</sup> degré sanctionnant la chasse d'un animal à fourrure lors d'un test individuel ainsi que la chasse d'un animal à sabots, d'un tétaras et d'un ours en captivité, ou deux certificats de 3<sup>e</sup> degré, un pour la même épreuve individuelle et un pour la chasse d'un ours en captivité à deux chiens.

3. La classe Deuxième pedigree ou Grande médaille d'argent, pour laquelle il faut avoir obtenu, entre autres éléments, un certificat d'un degré quelconque au test avec un chien seul ou deux certificats de 3<sup>e</sup> degré au test de la chasse au sanglier à deux chiens et au pistage au sang.

4. La classe Troisième pedigree ou petite médaille d'argent, pour laquelle il faut avoir obtenu, entre autres éléments, un certificat de 3<sup>e</sup> degré pour le test de la chasse au sanglier et à l'ours à deux chiens, ou un certificat quelconque de pistage au sang.

## Entraîner les Laïkas à chasser

Selon certains spécialistes, il n'est pas nécessaire d'entraîner ces chiens car ils sont naturellement portés à chasser. Ils considèrent qu'il suffit au chasseur de consacrer aux chiens le temps nécessaire et de marcher avec eux pour les familiariser à différentes sortes d'habitat et de terrain <sup>47</sup>.

Un des livres de référence sur la chasse parle d'une méthode pour entraîner les chiens sur des ours qui avait cours « autrefois <sup>48</sup> ». Cette méthode consistait à poser un piège pour attraper un ours de telle sorte qu'une de ses deux pattes de devant soit prise. Le chasseur s'approchait alors avec son chien tenu en laisse, tirait une balle dans le bassin de l'ours ou dans le bas de son dos pour qu'il ne puisse plus bouger ses pattes de derrière, puis lâchait son chien pour que celui-ci l'attaque et le morde par derrière. Il est précisé que « *le dos brisé et la patte prise au piège, l'ours n'était plus dangereux du tout* ». Le chasseur l'achevait une fois qu'il constatait que son chien était à bout de force. Une fois cette expérience répétée avec deux ou trois ours piégés, l'entraînement du chien était « terminé ».

Il semblerait que les Laïkas n'aient pas toujours la même attitude face à un ours, que certains soient effrayés, d'autres indifférents, et d'autres agressifs. Dans un rapport sur des essais sur le terrain organisés par la Société russe de chasse et concernant l'entraînement de chiens Laïkas sur des ours capturés, 15 à 20 % des chiens ont été jugés relativement agressifs car ils harcelaient l'ours en aboyant depuis une courte distance, de deux à trois mètres. Ils ont donc été jugés aptes pour la chasse et la localisation de tanières d'ours. Un faible pourcentage seulement de chiens (2 à 3 %) ont été considérés comme plus agressifs parce qu'ils mordaient l'ours <sup>49</sup>.



## Bref historique des essais sur le terrain

En Russie, il existe des rapports d'essais de terrain concernant les chiens de chasse depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>50</sup>. Les premiers règlements concernant l'évaluation des chiens lors de tests avec des ours datent de 1927. Ils comportaient une évaluation sur 40 points dont 10 points pour la « hargne » et 10 points pour « la manière et les tactiques de l'attaque <sup>51</sup> ».

Dans les années trente, un système de 100 points avait été instauré pour un certain nombre d'espèces différentes, avec des règles spécifiques pour des races de chiens différentes testées sur divers gibiers, par exemple l'ours, le sanglier, l'hermine et la zibeline. Trois diplômes avaient aussi été créés, le premier décerné pour un score d'au moins 80 points sur 100, le deuxième pour un score non inférieur à 70 points et le troisième pour un score d'au moins 60 points.

Actuellement, les essais sur le terrain et les concours ont lieu dans des zones spécialement délimitées à l'intérieur des territoires de chasse ou dans les centres de tests sur des animaux capturés. Les chiens peuvent concourir de l'âge de 8 mois à l'âge de 10 ans, et les règles varient selon les races et selon le type de chasse <sup>52</sup>. Les chiens malades ne sont pas autorisés, et un certificat vétérinaire avec vaccination antirabique à jour est obligatoire. Il n'y a pas de limite au nombre de tests auxquels on peut soumettre un chien, mais deux examens portant sur le même type de test ne peuvent pas avoir lieu le même jour <sup>53</sup>.

Les règles prévoient une évaluation des chiens par une commission spécialement désignée constituée d'au moins trois personnes <sup>54</sup>.

## **Des certificats de pedigree pour l'élevage conditionnés à la réussite des essais sur le terrain**

Les démonstrations de chiens de chasse en Russie sont organisées par les sociétés de chasse régionales, lesquelles dépendent de l'Union Russe des Chasseurs et des Pêcheurs (RORS). Cette organisation est un partenaire officiel de la Fédération Cynologique Russe (RKF) par l'intermédiaire d'un de ses organes fondateurs, la Fédération Russe des Elevages de Chiens de Chasse (RFOS). La Fédération Cynologique Russe (RKF) est membre de la Fédération Cynologique Internationale (FCI), qui regroupe des clubs canins du monde entier. Chaque club membre de la FCI publie ses propres pedigrees et forme ses propres juges. En Russie, seuls

les chiens de chasse reconnus officiellement par la FCI ou par l'Union Russe des Chasseurs et des Pêcheurs et qui participent aux essais formels sur le terrain sont admis à participer aux démonstrations.

Dans les démonstrations de chiens de chasse en Russie, les jurys utilisent un système de notation appelé la bonitation (bonitirovka en russe), mot provenant du latin bonitas qui signifie haute qualité. La bonitation a été instituée en 1951 pour déterminer la valeur d'élevage, et elle consiste à évaluer les chiens en fonction de leur conformation, de leur origine (pedigree), de la qualité de la descendance et des qualités de travail. Trois de ces quatre éléments sont associés à des exigences de certificats d'essais sur le terrain avec des animaux sauvages captifs. Sans certificat d'essais sur le terrain, un chien ne peut pas réussir la bonitation ni être intégré à une classe d'élevage <sup>55</sup>.

## Les règles pour les essais des Laïkas sur les ours, les blaireaux et les sangliers

Durant leurs visites dans quatre centres d'entraînement de chiens de chasse, les investigateurs de One Voice ont reçu un exemplaire des règles et des feuilles de notation pour les tests de Laïkas sur les ours, les blaireaux, les sangliers et les martres <sup>56</sup>. Pour chaque test, le maximum est de 100 points sur une série d'éléments. Les juges obtiennent le score final en retirant des points chaque fois que la performance du chien est considérée comme insatisfaisante.

### **Les ours**

Les règles qui concernent un essai sur le terrain avec un ou deux Laïkas sur un ours captif stipulent que l'ours doit peser au moins 80 kg et doit être de préférence un mâle. L'ours doit être attaché à une corde longue d'au moins 7 à 9 mètres et l'anneau qui glisse le long de la corde doit être enduit d'une matière qui élimine le bruit quand l'ours se déplace. Les juges doivent se trouver à environ 40 ou 60 pas de l'ours, et l'un d'eux doit se positionner près des traces de l'ours pour pouvoir évaluer la façon dont le chien le piste. Le maître n'a pas le droit d'encourager son chien. Les précisions qui suivent, concernant la notation d'un chien ou d'une paire de chiens sur six zones différentes, proviennent du règlement transmis aux investigateurs de One Voice et du rapport d'un spécialiste sur les « Règles de notation pour les Laïkas de chasse testés sur un ours <sup>57</sup> ».

*« Les spécialistes que nous avons interrogés étaient des professionnels. Ils se considéraient eux-mêmes comme participant à une compétition importante permettant de démontrer et d'évaluer les aptitudes réelles des chiens. Il était incongru de les entendre parler avec autant d'enthousiasme de règles obligeant les chiens à mordre fort des animaux et à leur infliger des douleurs. »*

Un investigateur de One Voice.



**1. Réaction aux traces des animaux sauvages** – Le maximum pour ce critère est de 10 points et le chien « doit avoir confiance en lui et se mettre à la tâche dès la première minute ». Un chien est éliminé s'il ne commence pas à traquer l'ours durant les cinq premières minutes. S'il s'y met avec retard, il perd 5 points. Un chien qui a rechigné à traquer l'animal et qui, après avoir commencé, revient vers son maître, perd 5 à 10 points. Un chien qui aboie tout en suivant la piste perd 8 à 10 points.

**2. Courage et aboiements** – Le maximum pour ce critère est de 20 points et le chien doit s'approcher de l'animal sauvage avec courage, aboyer sans arrêt, attaquer l'ours en différents endroits du corps et saisir chaque occasion de le mordre. S'il maintient une longue distance entre l'ours et lui, il perdra 8 à 10 points. S'il n'aboie que faiblement et depuis une longue distance, il perdra 10 à 12 points. S'il a bien pisté l'ours mais ne lui aboie pas dessus avant l'arrivée de son maître, il perd 8 à 10 points. S'il s'agit d'une paire de chiens et si l'un des deux subit une contre-attaque de l'ours, l'autre doit immédiatement attaquer l'ours pour ne pas perdre 10 à 12 points.

**3. Agressivité et façon d'attraper l'animal** – Sur un maximum de 30 points, le chien est noté selon la façon dont il s'approche de l'ours. Il doit aboyer constamment et attaquer l'ours en le mordant douloureusement pour le faire changer de comportement. Il doit infliger à l'ours, le plus possible, des morsures « douloureuses ». Les seules parties de l'ours qu'il n'a pas le droit de mordre sont la tête et le cou. Si ses morsures sont trop faibles, il perdra jusqu'à 8 points. S'il aboie mais ne mord pas l'ours, il perdra 10 points. S'il ne mord pas l'ours quand celui-ci tente de s'enfuir, il perdra 10 à 15 points.

**4. Aboiements** – Un maximum de 5 points est attribué au chien s'il aboie après l'ours de façon intensive, bruyante et régulière.

**5. Rigueur dans le travail** – Un maximum de 20 points est attribué au chien qui persévère pour tenir l'ours aux abois jusqu'à ce qu'on le rappelle. Un chien qui cesse d'aboyer ou qui se laisse distraire et se désintéresse de l'ours perd 6 à 8 points. Un chien qui cesse de tenir l'ours aux abois et qui l'ignore perd 9 à 10 points.

**6. Habilité, dextérité** – Un maximum de 15 points peut être attribué au chien s'il esquivé les contre-attaques de l'ours et change facilement de direction. Un chien qui est malhabile, qui n'attaque pas l'ours et ne le mord pas rapidement tout en évitant ses contre-attaques perdra 8 à 12 points. Si deux chiens évalués ensemble ne coordonnent pas leurs attaques et interfèrent l'un avec l'autre, ils perdent 6 à 8 points.

## Les blaireaux

Dans les épreuves avec un blaireau, les règles permettent à différentes races de chiens de participer, que ce soient des Laïkas, des chiens d'arrêt ou des chiens terriers. Les tests doivent avoir lieu sur un terrain de chasse d'une superficie d'au moins un hectare. Le blaireau utilisé doit peser moins de 12 kg. On laisse au chien le temps de trouver et de traquer le blaireau, et il est noté en fonction de sa performance dans un certain nombre de domaines :

**1. Flair** – Sur un maximum de 5 points, le chien perd 1 point s'il lui faut trois minutes pour trouver le blaireau et 2 points s'il lui en faut quatre, et il perd 4 points s'il ne l'a pas cherché activement.

**2. Aptitude à trouver** – Sur un maximum de 5 points, le chien perd des points, par exemple, s'il ne fait pas d'effort pour chercher le blaireau.

**3. Courage/férocité/attaque** – Sur un maximum de 30 points, le chien peut perdre un nombre variable de points si son attaque n'est pas assez féroce. Il perdra 4 à 8 points s'il laisse au blaireau la possibilité de contre-attaquer et 9 à 13 points s'il ne le mord pas assez fort pour l'immobiliser et l'empêcher de se défendre.

**4. Aboiements** – Sur un maximum de 10 points, le chien peut perdre des points s'il n'aboie pas assez, ou trop, si ses aboiements manquent de puissance ou s'il paraît enrôlé.

**5. Rigueur** – Sur un maximum de 30 points, le chien perdra plusieurs points s'il attaque mais se laisse distraire ou s'il laisse au blaireau la possibilité de s'enfuir. S'il recule de cinq mètres face à une contre-attaque, il perdra 12 ou 13 points.

**6. Dextérité** – Sur un maximum de 15 points, le chien perd des points s'il esquive une contre-attaque du blaireau en s'en éloignant. Il perd 3 ou 4 points s'il est attaqué et mordu ou s'il perd l'avantage pendant un moment. S'il est mordu par le blaireau et s'il cesse d'attaquer pendant un moment, laissant au blaireau la possibilité de bouger, il perd 5 à 7 points. S'il abandonne carrément après avoir été mordu, il perd 8 points.

**7. Obéissance** – Sur un maximum de 5 points, le chien perd des points s'il rechigne à s'exécuter, s'il faut insister ou s'il refuse d'obéir.

## Le sanglier

Dans les épreuves avec un sanglier, le règlement permet à différentes races de chiens de participer, que ce soient des Laïkas, des chiens terriers, des teckels ou des beagles. Les tests doivent avoir lieu dans un bois d'une superficie d'au moins quatre hectares, et des éléments naturels doivent être présents. Le sanglier utilisé ne doit pas peser moins de 100 kg. Ses défenses doivent être limées, et il n'est pas admis d'utiliser une femelle ayant des petits. L'épreuve est subie par un chien ou par une paire de chiens. Le chien est noté en fonction de huit critères :

**1. Flair** – Un maximum de 5 points peut être attribué à un chien s'il se concentre sur la piste de l'animal et le trouve rapidement.

**2. Aptitude à trouver** – Un maximum de 10 points peut être attribué au chien s'il cherche l'animal avec énergie et aux bons endroits. Le sanglier doit être trouvé en l'espace de dix minutes.

**3. Courage et férocité** – Sur un maximum de 20 points, les chiens peuvent perdre des points si leur manière d'attaquer permet au sanglier de s'éloigner. Si le chien attaque le sanglier en plusieurs endroits du corps mais lui laisse la possibilité de bouger, il perd 1 ou 2 points, et il perd 5 points si l'animal ne souffre pas suffisamment et peut se déplacer. Il perd 6 points s'il aboie sans mordre suffisamment le sanglier pour le blesser ou s'il le laisse se déplacer. S'il reste à distance du sanglier, s'il s'éloigne trop quand le sanglier contre-attaque et s'il le laisse ainsi reprendre l'avantage, il perd davantage de points encore.

**4. Aboiements** – Sur un maximum de 10 points, le chien perd des points s'il n'aboie pas en attaquant l'animal, s'il n'aboie que rarement, de façon insuffisante ou avec une voix enrôlée.

**5. Rigueur** – Sur un maximum de 15 points, le chien perd des points s'il se laisse distraire, s'il s'éloigne un moment de l'animal, s'il arrête puis reprend, ou s'il arrête et s'éloigne.

**6. Attaque** – Sur un maximum de 20 points, les chiens qui attaquent trop faiblement perdent de nombreux points. Un chien qui attaque le sanglier sans lui infliger des morsures assez douloureuses perd 3 ou 4 points, et il perd 6 points s'il ne lui inflige aucune morsure douloureuse, 7 ou 8 points s'il harcèle le sanglier sans le mordre et lui laisse la possibilité de bouger. Un chien qui aboie mais reste à distance du sanglier et montre qu'il a peur perd 11 ou 12 points.

**7. Dextérité** – Sur un maximum de 15 points, le chien perd des points s'il perd l'avantage. Il en perd moins s'il se hâte de reprendre le travail après avoir perdu l'avantage.

**8. Obéissance** – Sur un maximum de 5 points, le nombre de points dépendra du temps que met le chien à obéir. S'il désobéit pendant plus de 15 minutes, par exemple, il perd 4 points.

Quand deux chiens sont testés ensemble, ils perdent aussi des points en cas de mauvaise coordination de leurs attaques.



*« Ce projet a été le plus difficile et le plus dangereux de tous ceux auxquels j'ai participé. Très éprouvant physiquement et mentalement. J'y ai laissé une grande partie de mon âme et de mon cœur avec les ours. »*

Un investigateur de One Voice.

## La souffrance des animaux

Lors d'un séjour de deux semaines en Russie, les investigateurs de One Voice ont visité quatre centres d'entraînement de chiens de chasse et dans chaque centre, ils ont constaté de graves problèmes de maltraitance animale. Ils ont vu des ours, des blaireaux et des sangliers qui souffraient des conditions d'enfermement dans lesquelles ils étaient maintenus et des attaques de chiens auxquelles ils étaient exposés. En Russie, ces activités sont appelées essais sur le terrain ou « tests ». Dans de nombreux autres endroits du monde, on appellerait cela des combats d'animaux.

### Centre n°1

Ce centre semblait tout neuf, avec des chalets rustiques et une nouvelle construction à pans de bois avec des cloisons grillagées et un sol en sable pour les tests de chiens sur de petits animaux.

### Les concours avec un ours

Les investigateurs ont vu comment des chiens étaient testés sur un ours, dont on leur a dit qu'il avait quatre ans et qu'il avait été capturé dans la nature quand il était encore petit. L'ours était attaché, par une chaîne fixée à son collier, à un système de poulies mobiles sur un câble aérien tendu entre deux arbres. Des employés étaient postés de chaque côté du câble pour repousser

l'ours vers le côté opposé. Les juges étaient installés à une table, près de la scène, et les spectateurs étaient maintenus à distance derrière une barrière temporaire à une centaine de mètres de l'ours.

Un investigateur raconte : *« Avant que les chiens Laïkas ne commencent à attaquer l'ours, on aurait pu les prendre pour de doux animaux de compagnie, mais cette impression n'a pas duré. Dès qu'ils attaquent, ces chiens sont féroces. Leurs mâchoires présentent vraiment une grande ouverture et leurs dents sont très tranchantes. Ils sont très vifs et très mobiles, et infligent à l'ours des morsures à jet continu. Nous les avons vus mordre l'ours très profondément. »*

*« À certains moments, l'ours était harcelé par deux chiens et fuyait jusqu'à ce que sa chaîne, arrivée à l'extrémité du câble, le stoppe net dans sa course. Chaque fois qu'il semblait réticent ou trop épuisé pour tenter de bien se défendre, les employés le tiraient par la chaîne attachée à son cou, afin d'inciter les chiens à l'attaquer. À un moment, l'ours a réussi à attraper un des chiens d'un coup de patte et à le jeter en l'air. À mesure que la journée s'écoulait, l'ours était de plus en plus épuisé. Dans l'après-midi, il luttait, boitait et souffrait visiblement aux pattes de derrière des morsures incessantes qu'il avait reçues. C'était une torture rien que de regarder cela. »*

Il y a eu une pause pour le déjeuner et les investigateurs ont remarqué qu'on donnait du pain à l'ours. À la reprise, c'était un entraînement plutôt que des tests. Des chiens Laïkas qui n'avaient encore jamais été en contact avec des ours ont été mis en présence de l'animal. Ceux qui ont manifesté un intérêt et se sont montrés agressifs ont été jugés aptes aux épreuves donnant lieu à des diplômes. Après la séance d'entraînement, il y a eu d'autres épreuves, et à la fin de la journée, certains propriétaires de chiens se sont vus remettre un trophée.

Les investigateurs ont raconté que l'ours a dû passer la nuit attaché au câble aérien, de telle sorte qu'il reste disponible pour les épreuves du lendemain matin, quand davantage de chiens arriveraient avec leurs maîtres.





## Centre n°2

Ce centre comprenait un complexe de bâtiments permettant de loger les visiteurs, des chenils hébergeant des chiens Laïkas, un espace comportant une cage à ours, un enclos dans lequel étaient enfermés trois jeunes sangliers et une zone réservée aux tests sur les ours. Il y avait aussi des cages vides censées servir à enfermer de petits animaux sauvages pour les tests.

Dans ce centre, les investigateurs n'ont pas assisté à des tests de chiens de chasse sur un ours ni sur un sanglier, mais ils ont pu visiter les installations et rendre visite à l'ours dans sa cage.

On leur a dit que l'ours était là depuis trois ans et qu'il avait été acheté suite à une annonce parue sur Internet. D'après les informations données par le centre, le coût d'acquisition d'un ours est compris entre 50 000 et 70 000 roubles, soit entre 1 100 et 1 600 euros, et il est possible également d'en acheter à des zoos ou de capturer des oursons en hiver après avoir abattu leur mère pendant qu'elle hiberne dans sa tanière.

L'ours vivait dans une petite cage métallique comportant une litière pour dormir et une baignoire vide et sale. On utilisait quotidiennement une petite cage de transfert pour le nourrir à 19 h et pour lui attacher un collier et une chaîne avant les épreuves. Le côté de cette petite cage pouvait être déroulé manuellement vers l'intérieur

afin d'immobiliser l'ours. Selon les explications données par les employés, l'ours marchait vers le périmètre des tests sous le contrôle de cinq ou six hommes qui tenaient la chaîne, accompagnés d'un homme porteur d'une arme à feu.

Les employés du centre ont déclaré que cet ours ne leur donnait pas satisfaction car il était considéré comme étant devenu trop gros pour les tests des chiens. Le centre envisageait de le revendre et de le remplacer.

Les employés ont expliqué qu'il y avait trois sangliers mais qu'on ne pouvait en utiliser qu'un seul à la fois. Les animaux avaient été capturés dans la forêt alors qu'ils étaient encore très jeunes. Âgés d'un an seulement, ils ne pouvaient pas encore être utilisés dans les concours mais ils pouvaient servir à l'entraînement des chiens.

Un investigateur raconte : « Les employés nous ont expliqué que les Laïkas étaient des grands chiens et qu'ils pouvaient épuiser un sanglier, si bien qu'il leur en fallait plusieurs afin de pouvoir remplacer ceux qui pourraient être épuisés ou blessés. Ils nous ont dit que les sangliers étaient dangereux, même si on leur enlève leurs défenses ou si on les raccourcit, et que généralement, au cours d'un essai sur le terrain, deux ou trois chiens étaient blessés. »



## Centre n°3

Ce centre comportait un hébergement luxueux pour les visiteurs, un plan d'eau pour la pêche, une aire de pique-nique et des enclos à chevaux. Il y avait aussi un enclos à ours avec trois cages, des enclos à sangliers et une petite cage dans laquelle se trouvaient deux blaireaux. Pendant la visite, il y a eu des tests de chiens sur les ours et les sangliers.

Il y avait quatre ours dans trois cages. Une cage contenait l'ours utilisé pour les épreuves, ainsi les employés pouvaient plus facilement l'emmener là où les tests avaient lieu et le ramener, il restait enchaîné en permanence. La deuxième cage contenait deux oursons, et la troisième cage contenait un ours qui avait été mis « à la retraite » car il était devenu trop grand.

Le spécialiste du centre pour les ours a déclaré aux investigateurs que les quatre ours avaient été capturés dans la nature. La façon dont ils avaient été capturés ne leur a pas été confirmée. Deux méthodes ont été citées : la capture d'oursons dans la forêt au printemps, et la capture des oursons dans la tanière après avoir abattu la mère pendant son hibernation. Il a aussi été expliqué aux investigateurs qu'il était possible de s'approvisionner en ours auprès des zoos et des cirques : les zoos vendent les oursons qu'ils n'ont pas les moyens de garder, et les cirques font de même avec les oursons qui sont jugés trop lents pour apprendre à exécuter des numéros.

Choqué par les conditions de vie des ours et par l'état épouvantable des oursons, un des investigateurs raconte : « Les cages étaient minuscules. Le sol était recouvert d'une boue épaisse et d'excréments. Les oursons étaient couverts de boue. On leur donnait du pain, mais il leur était difficile de trouver la place de se poser pour le manger. Tout était recouvert de boue, et le plus jeune ourson paraissait tout à fait désespéré. »

Les investigateurs ont aussi remarqué, à proximité des cages des ours, une petite cage contenant deux blaireaux : « Des gens amenaient leurs chiens pour voir comment ils réagiraient à la présence des blaireaux. Les chiens leur aboyaient après. Les blaireaux étaient constamment harcelés. Ils essayaient de contre-attaquer et de mordre les chiens depuis leur cage. Des gens ont amené un enfant pour qu'il puisse observer les ours et les blaireaux. On nous a dit que les blaireaux étaient réservés aux concours du week-end. »

« On m'a proposé de chasser un ours qui était considéré comme trop gros pour les tests. Pour 1 000 euros, ils m'ont dit qu'ils le relâcheraient et que je pourrais le traquer et l'abattre. »

Un investigateur de One Voice.

## Les tests sur l'ours

Les investigateurs ont vu comment les employés sortaient de sa cage l'ours réservé aux essais sur le terrain et le faisaient marcher jusqu'à la zone des épreuves. L'ours était attaché par son collier à une corde tenue par dix hommes, cinq à chaque extrémité. Le trajet durait à peu près 20 minutes, à travers des terrains boueux et jusque dans la forêt, l'ours ne cessant d'essayer de s'enfuir. Le spécialiste des ours marchait à côté, un fusil à la main.

À l'arrivée, on accrochait la chaîne à un câble aérien. Les juges prenaient place sur une petite plateforme et les spectateurs observaient la scène depuis une petite tribune plus éloignée. Les chiens étaient lâchés en suivant la même procédure que dans les autres centres d'entraînement de chiens de chasse que nous avons visités, hors de la vue de l'ours, de telle sorte qu'ils le traquent au flair.

Un des investigateurs raconte : *« Au début, l'ours était plein d'énergie et très combatif. Il était parfois sur le point d'attraper les chiens. Au fur et à mesure des épreuves de la journée, il était de plus en plus exténué et souffrait des morsures incessantes. Quand il a fini par s'asseoir, complètement épuisé, ils ont retiré le câble et ont traîné l'ours, ce qui a provoqué des attaques renouvelées de la part des chiens. »*

## Les tests sur les sangliers

Les investigateurs ont visité les enclos d'élevage de sangliers du centre, où ils ont vu de très jeunes cochons, et on leur a dit que le père servait aux tests des chiens.

Les investigateurs ont assisté à des tests de Laïkas sur un grand sanglier dans un enclos :

*« Les chiens poursuivaient le sanglier dans l'enclos et essayaient de l'acculer contre une clôture. Ils l'attaquaient par devant, par le côté et par derrière. Nous avons été frappés de voir comme il était difficile pour les maîtres de rappeler leurs chiens à la fin de l'épreuve. Plusieurs de ces chiens semblaient ne pas vouloir arrêter. Certains maîtres ont passé plus de vingt minutes à tenter de rappeler leurs chiens. »*



## Centre n°4

Ce centre était constitué d'un ensemble de bâtiments rustiques, avec notamment de quoi loger des visiteurs bien que la plupart des participants campent à côté d'un plan d'eau réservé à la pêche. Les investigateurs ont assisté à un test de chiens Laïkas sur un ours et à une compétition au cours de laquelle des Laïkas étaient testés sur des blaireaux. On leur a dit que des épreuves avec les sangliers se déroulaient aussi dans le centre, mais ils n'ont pu voir aucun sanglier.

## Un concours avec des blaireaux

Un jury constitué de trois juges arbitrait un concours auquel participaient 30 Laïkas, les épreuves se déroulant sur trois jours. Les investigateurs de One Voice ont appris que les blaireaux utilisés avaient été capturés dans la nature, puis enfermés le temps qu'ils puissent « s'adapter » au centre. Ils n'ont pas pu voir où les blaireaux étaient enfermés quand ils n'étaient pas utilisés.

Les investigateurs ont été témoins de lâchers de chiens successifs dans un enclos, les chiens devant trouver un blaireau en reniflant une piste. L'un d'eux raconte : *« La plupart des chiens ont trouvé rapidement le blaireau, qui s'était caché dans un tas de bûches. Chaque chien se mettait à lui aboyer dessus sans discontinuer mais sans pouvoir le faire sortir. Une fois qu'un chien avait ainsi fait la preuve d'un intérêt durable pour l'animal, son maître l'éloignait des bûches et les employés du centre tapaient sur le bois pour forcer le blaireau à en sortir, et le chien était alors relâché sur lui. »*



*« Il était incroyable de voir comme le blaireau pouvait être agressif, surtout quand il était acculé, et il pouvait alors mordre le chien et le chasser. Le combat entre le blaireau et le chien durait souvent plusieurs minutes avant que le blaireau ne s'échappe ou avant qu'il ne soit pris. À trois reprises, nous avons vu un chien attraper un blaireau par le cou et le secouer vigoureusement. Quand le chien tenait le cou du blaireau entre ses dents de cette manière, les employés du centre venaient séparer les animaux. Nous pouvions voir que le blaireau saignait autour du cou. Un blaireau a aussi blessé*

deux chiens en notre présence. Un chien a même été emporté hors de l'enclos. » Les investigateurs ont vu un chien Laïka à l'extérieur de l'enclos du blaireau avec du sang autour de la bouche, des oreilles et du cou.



Les investigateurs ont appris qu'il était d'usage de remplacer les blaireaux quand ils étaient épuisés ou blessés, afin que le concours soit équitable. Un des spécialistes a expliqué que la veille, ils avaient dû remplacer le blaireau à sept reprises. Pourtant, en assistant aux épreuves, les investigateurs ont pu constater qu'on continuait à utiliser un blaireau même quand le chien précédent l'avait mordu au cou et secoué.



« On nous a dit qu'on laissait les blaireaux se remettre de leurs blessures après l'épreuve ou qu'on les tuait quand les blessures étaient trop graves. On nous a dit aussi qu'il arrivait, à de rares occasions, que des blaireaux soient tués, les juges n'intervenant pas assez rapidement pour séparer les animaux même s'ils s'efforcent d'empêcher que cela se produise. »

« Un des chiens que nous avons vus a obtenu 91 points sur 100. Le juge a dit que c'était parce qu'il avait attrapé le blaireau par le cou et ne le lâchait plus. »

## Les tests avec un ours

Après les épreuves avec le blaireau, les investigateurs sont allés assister au test d'un chien Laïka avec un ours. Comme le raconte l'un d'eux : « Nous sommes passés devant la cage dans laquelle l'ours était enfermé quand il n'était pas utilisé pour les épreuves. Elle était très petite et dépouillée, avec un sol sale et pas d'abri pour nicher. Il y avait là un tas de gâteaux et de sucreries en dehors de la cage, sans doute la nourriture de l'ours. »

« Nous avons vu des Laïkas attaquer l'ours, comme dans les autres centres. Trente chiens passaient l'épreuve et c'était le deuxième jour de la compétition. L'ours avait déjà subi ces attaques la veille et il allait souffrir encore le lendemain. Nous les avons vus mordre l'ours par derrière, encore et encore. »

« À la fin de la journée, une cage de transport a été poussée vers l'ours et pour inciter celui-ci à y entrer, on y avait mis du miel. La cage de transport a ensuite été accrochée à un 4x4 et conduite jusqu'à sa cage. »





## Problèmes de maltraitance animale

### ***Notion de bien-être animal***

La science du bien-être animal, qui se développe depuis une trentaine d'années <sup>58</sup>, a guidé l'élaboration de principes acceptés au niveau international, notamment ceux de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) que 178 gouvernements, y compris la Russie, ont approuvés <sup>59</sup>.

Les principes directeurs de l'OIE pour le bien-être animal se fondent sur une évaluation exhaustive du bien-être animal prenant en compte la nutrition, l'environnement, la santé, le comportement et l'état psychologique <sup>60</sup>. Ces éléments fondamentaux sont tirés de notions reconnues à l'échelon international, notamment les cinq libertés (voir tableau 1) et les cinq domaines d'évaluation du bien-être animal (voir tableau 2). Ces cinq domaines ont été définis afin d'appréhender « plus directement la réalité pratique de ce qui peut ne pas aller en matière de bien-être de l'animal », sachant que les cinq libertés représentent des objectifs idéalisés qui peuvent ne pas pouvoir être atteints au cours de l'existence d'un animal <sup>61</sup>.

**Tableau 1 : Les cinq libertés définies en 1979 par le Farm Animal Welfare Council, un organisme public britannique <sup>62</sup>.**

Liberté	Dispositions
Être épargné de la faim et de la soif	Par la possibilité d'accéder librement à de l'eau propre et à de la nourriture saine pour le maintien d'un bon niveau de santé et de vigueur.
Être épargné de l'inconfort	Grâce à un environnement approprié, incluant un abri et une aire de repos confortables.
Être épargné de la douleur, des blessures et des maladies	Par des mesures de prévention ou un diagnostic rapide, suivi du traitement approprié.
Liberté d'exprimer des modes normaux de comportement	Grâce à un espace suffisant, des installations adaptées et la compagnie d'autres animaux de même race.
Être épargné de la peur et de la détresse	En veillant à garantir des conditions de vie et un traitement des animaux évitant toute souffrance mentale.

**Tableau 2 : Les cinq domaines d'évaluation du bien-être animal**

D'après Green et Mellor, 2011<sup>63</sup>

Domaine	Exemples de facteurs compromettants	Exemples d'effets physiques ou fonctionnels	Expériences subjectives ou émotionnelles/état de l'animal
<b>Nutrition</b>	Privation d'eau ou de nourriture	Déshydratation, bilan énergétique négatif	Soif, faim
<b>Environnement</b>	Exposition excessive à la chaleur ou au froid	Hypothermie, hyperthermie	Asthénie, malaise
<b>Santé</b>	Maladie, blessure physique	Lésions organiques, lésions tissulaires, mobilité ou capacité de fuite limitée	Nausées, état maladif, douleur, détresse, peur ou anxiété
<b>Comportement</b>	Restriction de l'espace, environnement vide	Atrophie musculaire/force réduite du muscle, stéréotypie, comportement anormal, dérobade, automutilation	Faiblesse, ennui, frustration, désespoir, dépression, douleur provenant de blessures
<b>Mental</b>	Conscience des problèmes extérieurs	Activation des réactions de panique, de lutte ou de fuite	Colère, obstination, anxiété, peur, nervosité, stress

Récemment, les cinq libertés ont été remplacées par un concept plus scientifique, celui des besoins. De par leur évolution dans leur environnement naturel, les animaux ont certains besoins qui doivent être satisfaits pour que leur bien-être soit assuré <sup>64</sup>. Sachant que ces besoins ont été étudiés pour un grand nombre d'espèces, ils constituent un point de départ pour l'évaluation du bien-être <sup>65</sup>. Lorsque les besoins d'un animal ne sont pas satisfaits, sa situation est moins bonne que lorsqu'ils sont satisfaits <sup>66</sup>.

En Europe et en Amérique latine, dans le cadre du projet « Welfare Quality » de l'UE, des chercheurs ont mis au point des systèmes d'évaluation et de contrôle du bien-être des animaux d'élevage sur la base de quatre principes fondamentaux et de douze critères élaborés pour répondre à quatre questions<sup>67</sup> :

1. Les animaux sont-ils nourris et abreuvés convenablement ?
2. Les animaux sont-ils correctement logés ?
3. Les animaux sont-ils en bonne santé ?
4. Le comportement des animaux reflète-t-il des états émotionnels optimisés ?

Les principes et les critères pour répondre à ces questions sont présentés dans le tableau 3.

## Définitions du bien-être animal

Selon l'OIE, le bien-être animal est un terme général tenant compte des divers éléments qui contribuent à la qualité de vie d'un animal, notamment ceux auxquels se réfèrent les cinq libertés. « *Le bien-être animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse*<sup>68</sup>. »

Sur la base de ces définitions et en se référant aux études publiées qui portent sur le bien-être animal, il est possible de tirer des conclusions sur la situation des animaux sauvages maintenus en captivité pour être utilisés comme outils vivants dans les centres d'entraînement pour chiens de chasse en Russie.

**Tableau 3 : Principes et critères de bien-être (d'après Keeling et Veissier, 2005)<sup>69</sup>**

Principes	Critères de bien-être
Bonne alimentation	Absence de faim Absence de soif prolongée
Bon logement	Couche confortable Confort thermique Facilité de mouvement
Bonne santé	Absence de blessures Absence de maladies Absence de douleurs causées par les procédures de manipulation
Comportement approprié	Expression de comportements sociaux Expression d'autres comportements Bonnes relations entre humain et animal Absence de peur générale

## Assurer le bien-être des animaux sauvages en captivité

Les problèmes de bien-être des animaux sauvages en captivité font l'objet d'une attention croissante, surtout depuis trente à quarante ans. Il est largement admis dans la communauté scientifique que la captivité affecte le bien-être des animaux<sup>70</sup>. En 2002, par exemple, un article scientifique sur la gestion de la faune sauvage et les zoos concluait : « *Le confinement dans un espace restreint est préjudiciable au bien-être de la plupart des vertébrés. Quand des animaux sont enfermés, leur bien-être risque bien davantage d'en être affecté s'ils ne sont pas domestiqués. Des animaux sauvages qui se retrouvent en captivité présentent des réactions extrêmes, avec souvent une immunosuppression et la mortalité que cela implique, du fait des agents pathogènes latents. Dans un environnement zoologique, lorsque leurs besoins ne sont pas satisfaits, les animaux peuvent présenter des troubles comportementaux comme l'apathie, avec baisse de réactivité, stéréotypies, automutilation ou agressivité accrue*<sup>71</sup>. »

Les effets de la capture et de l'enfermement peuvent même entraîner la mort, comme l'explique le professeur Broom : « (...) un animal sauvage ou domestique qui n'a jamais vécu confiné dans un espace restreint peut en être perturbé à tel point que son bien-être risque d'être gravement compromis et qu'il existe un risque substantiel qu'il en meure<sup>72</sup>. »

Sur la base des preuves scientifiques de la souffrance des animaux par suite de conditions inadéquates dans les zoos, un certain nombre de pays ont mis en place une législation et des normes minimales. Ainsi, par exemple, la Directive 1999 de l'UE sur les zoos demande aux jardins zoologiques de mettre en œuvre des mesures comme « *la détention des animaux dans des conditions visant à satisfaire les besoins biologiques et de conservation des différentes espèces, en prévoyant, notamment, un enrichissement des enclos en fonction de chaque espèce et le maintien de conditions d'élevage de haut niveau, assorti d'un programme étendu de soins vétérinaires prophylactiques, curatifs et de nutrition*<sup>73</sup> ».

Ces derniers temps, de nombreux zoos ont modifié les conditions de détention des animaux afin qu'ils puissent davantage exprimer un comportement naturel<sup>74</sup>. Ainsi, par exemple, dans les années quatre-vingt-dix, les fosses en béton des ours ont été remplacées par des enclos plus naturalistes et plus enrichis afin de leur assurer une meilleure qualité de vie avec des possibilités de rechercher de la nourriture, de construire des niches, de grimper, de marcher, de courir et de nager<sup>75</sup>.

En 2003, l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA) a adopté un Code d'éthique et de bien-être animal selon lequel les espaces présentés au public doivent être « de dimensions et d'un volume permettant à l'animal d'exprimer son comportement naturel » et « à tout moment, les animaux doivent être à l'abri de conditions préjudiciables à leur bien-être et aux normes d'élevage appropriées telles qu'elles ont été adoptées<sup>76</sup>. »



La prise en compte de la difficulté d'assurer un bien-être satisfaisant aux animaux sauvages en captivité a aussi conduit à tenter de décourager les gens d'en faire des animaux de compagnie, comme en témoigne par exemple la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie entrée en vigueur en 1992<sup>77</sup>. En 1995, le Conseil de l'Europe a adopté une résolution non contraignante sur les animaux sauvages détenus comme animaux de compagnie, laquelle stipule : « *L'animal doit être hébergé et soigné en fonction de ses besoins physiologiques et comportementaux* ». Suivent des conditions qui doivent être remplies<sup>78</sup> :

- espace suffisant pour les besoins spécifiques de l'animal en particulier en ce qui concerne les mouvements et les déplacements,
- aménagement approprié de l'enclos avec du matériel pour grimper, la possibilité de creuser, des emplacements pour se reposer et se retirer ainsi que pour se baigner, nager ou plonger,
- possibilités de satisfaire les besoins de l'animal en matière de comportement social,
- conditions climatiques appropriées.

## La situation des ours dans les centres d'entraînement de chiens de chasse

Les investigateurs de One Voice ont attesté que les dispositions pour le bien-être des animaux sauvages dans les centres d'entraînement de chiens de chasse étaient très lacunaires. En outre, ils considèrent, à l'instar de One Voice et de Baltic Animal Care, que l'activité pour laquelle ces animaux étaient maintenus en captivité est moralement inacceptable.

### Pas de régime alimentaire adapté

Les investigateurs de One Voice n'ont passé qu'un ou deux jours dans chaque centre d'entraînement de chiens de chasse. Dans trois centres, ils ont vu l'endroit où vivaient les ours. Dans un de ces centres, ils ont constaté qu'on leur donnait du pain, et dans un autre, ils ont vu un tas de gâteaux et de sucreries à l'extérieur de la cage d'un ours. Dans le premier centre visité, ils n'ont pas vu où l'ours était logé mais ils ont pu voir que l'ours utilisé pour les tests recevait du pain pendant la pause-déjeuner. Ils ont aussi vu un ours qu'on incitait à pénétrer dans une cage de transport en y mettant du miel. Dans les trois centres qui leur ont permis de voir où les ours étaient hébergés, ils ont pu constater que les réservoirs, dans les cages, contenaient de l'eau.



Les investigateurs n'ont vu personne donner aux ours ni des légumes, ni des fruits, ni des protéines, sous aucune forme. C'est préoccupant, car même si l'ours brun est un des plus gros carnivores terrestres, son régime est principalement constitué d'aliments végétaux (fruits, racines, légumes, etc.) complétés par les protéines fournies par des insectes et autres invertébrés ainsi que le poisson et de petits animaux comme les rongeurs<sup>79</sup>. Sachant que leur nourriture est pour la plus grande partie cachée, les ours passent environ 60 % de leur temps à la recherche<sup>80</sup>, par exemple en utilisant leurs longues griffes non rétractiles pour creuser et pour retourner les pierres et les bûches afin de trouver des racines et des bulbes. Afin de satisfaire ce besoin de chercher de la nourriture et leurs besoins alimentaires, les ours se déplacent énormément.

### Pas d'environnement adapté

Les cages à ours que les investigateurs de One Voice ont pu voir étaient extrêmement petites. Dans un centre, les dimensions de la cage dans laquelle se trouvaient les deux jeunes ours étaient d'environ 5 x 3 x 2,5 m. Les deux ours qui étaient enfermés dans cette cage ne disposaient pas d'un espace suffisant pour pouvoir s'éloigner l'un de l'autre ni pour éviter les conflits.



Toutes les cages que nous avons pu voir étaient très dépouillées. Elles contenaient des petites caisses de couchage pour les ours, mais qui étaient sales et dégoûtantes. Soit il n'y avait même pas de couche, soit les litières étaient recouvertes d'une épaisse couche d'excréments et de boue, comme l'était le



sol de certaines cages dans lesquelles la situation des ours était visiblement déplorable, avec trop de saleté et de crasse pour qu'ils puissent se toiletter.

Les observations scientifiques montrent que les ours arpentent des habitats étendus et diversifiés pour satisfaire leurs besoins<sup>81</sup>. Dans la nature, selon le lieu et la qualité de son habitat, un ours peut explorer une superficie allant de 100 m<sup>2</sup> à 100 000 km<sup>2</sup><sup>82</sup>. Les ours peuvent courir jusqu'à 50 km/h sur de courtes distances<sup>83</sup>. Ils ne se déplacent pas seulement pour trouver de la nourriture, mais aussi pour éviter les ours du même sexe et pour trouver une tanière pour l'hiver. Ce sont de bons grimpeurs et de bons nageurs<sup>84</sup>. Ils sont principalement solitaires, mais ils communiquent avec les autres ours par les odeurs et en marquant les arbres.

En captivité, les ours sont souvent obligés de vivre à plusieurs. Par ailleurs, dans leur environnement stérile, ils ont vite fait de s'ennuyer et selon les scientifiques, « *les ours sont particulièrement susceptibles de présenter des stéréotypies, une propension probablement liée à leurs comportements d'alimentation complexes et à l'étendue de leur habitat naturel, deux choses qui ne peuvent pas être pleinement reproduites en captivité*<sup>85</sup>. »

La science du bien-être animal nous enseigne qu'un environnement peut être considéré comme approprié à une espèce s'il lui permet de satisfaire ses besoins<sup>86</sup>. Un besoin est « *une condition nécessaire, fondamentale dans la biologie de l'animal, pour obtenir une ressource particulière, répondre à un environnement particulier ou à un stimulus physiologique particulier*<sup>87</sup> ». Même si l'environnement en captivité n'est pas censé être

identique à l'environnement naturel, ses fonctions doivent viser à assurer le bien-être de l'animal. Pour les ours, cet environnement doit comporter<sup>88</sup> :

- Des aires de nourrissage avec la possibilité de rechercher de la nourriture
- Des aires de repos
- De quoi fabriquer des niches ou des litières
- De l'ombre et un abri
- Des endroits où se cacher
- La possibilité de marcher, de courir et de grimper
- Des bassins pour nager
- Des positions et des points de vue variés

### **Pas de possibilité d'exprimer des traits de comportement normaux**

Les ours qu'ont pu voir les investigateurs de One Voice étaient tout le temps enfermés dans des cages de dimensions réduites, sauf dans les moments où ils servaient de cibles vivantes pour l'entraînement des chiens de chasse. Ces animaux n'avaient aucune possibilité de manifester des traits de comportement normaux. Ils n'avaient pas la possibilité de rechercher de la nourriture, d'errer, de se reposer confortablement, de se cacher, de courir, de grimper ni de nager.

Ces ours n'avaient même pas la possibilité d'exprimer les comportements naturels de lutte ou de fuite qui sont ceux de la plupart des espèces face à une menace. Dans la nature, les ours bruns peuvent ne pas réagir tous de la même manière à l'attaque des chiens, mais ils réagissent toujours par « *un comportement d'évitement ou une contre-attaque selon les circonstances du contact avec les chiens*<sup>89</sup> ». En cas de

confrontation avec des chiens, le comportement des ours consistera « généralement à fuir vers un abri <sup>90</sup> ».

Les ours attachés par des chaînes et tirés d'un côté et de l'autre ne pouvaient pas fuir face à la menace que représentaient pour eux les chiens. Faute d'échappatoire, ils essayaient de se battre mais comme ils étaient attachés, leurs efforts étaient vains. Frustrés ainsi de ne pas pouvoir exprimer un comportement normal, les ours n'avaient pas d'autre choix que de capituler et s'asseoir, mais même cela ne leur était pas permis par les employés du centre, qui les obligeaient à continuer à bouger.

Les ours sont considérés comme faisant partie des mammifères les plus intelligents qui soient <sup>91</sup>. Ce sont de grands « voyageurs et investigateurs <sup>92</sup> ». Les scientifiques considèrent que pour survivre dans la nature, ces animaux doivent être intelligents, curieux, tenaces, habiles et dotés de facultés de mémoire et d'endurance <sup>93</sup>.

La science du bien-être animal nous apprend que lorsque des animaux dépendent de nous, « *la souffrance, qui se produit lorsqu'une ou plusieurs sensations négatives désagréables se prolongent pendant plus de quelques secondes, doit être reconnue et évitée dans la mesure du possible. Quand nous manipulons des animaux, nous devons nous efforcer de promouvoir chez eux des sentiments de bien-être et de bonheur* <sup>94</sup>. »

### Aucune protection contre la douleur, la souffrance, les blessures et les maladies

Pendant les tests de chiens avec les ours, les ours essayaient de s'échapper mais ils en étaient empêchés par une chaîne qui les reliait à un système de câble suspendu. Les investigateurs de One Voice ont raconté qu'un ours amené à un terrain d'essais avait tenté désespérément de s'échapper.

Comme nous l'enseigne la science du bien-être animal, « *le fait qu'un animal évite un objet ou un événement nous donne une information évidente sur ce qu'il ressent, et donc sur sa situation en terme de bien-être. Plus il cherche à éviter un objet présent ou un événement en train de se produire, plus grave est son mal-être* <sup>95</sup>. »

Les investigateurs de One Voice ont vu des ours se faire mordre de façon répétitive au postérieur, aux cuisses et aux pattes de derrière. Ces morsures n'étaient pas bénignes, sachant que les Laïkas ont des dents très tranchantes et que cette espèce mord particulièrement fort. Il n'a pas été possible d'observer les dommages occasionnés par ces morsures, les ours ayant une fourrure épaisse. Il ne fait aucun doute que les morsures subies par les ours devaient présenter

des degrés de gravité variés, du simple pincement aux morsures profondes et perforantes occasionnées par les crocs ou par davantage de dents, certaines morsures étant plus graves encore lorsque le chien tire l'ours ou le secoue.

Il fait peu de doutes que les ours souffrent d'anxiété, de peur et de détresse quand ils se retrouvent continuellement attaqués par des chiens alors même qu'on les contraint pour éviter qu'ils puissent s'échapper ou se défendre correctement. Ils peuvent aussi connaître la peur en anticipant ce qui va se produire.

Les investigateurs ont rapporté qu'un des ours souffrait et avait visiblement mal alors qu'il subissait l'attaque des chiens. Ils l'ont vu boiter et éviter de mettre du poids sur la patte mordue. Cet ours n'a pas été soigné durant le temps où les investigateurs étaient sur place, et les investigateurs ont déclaré que ceux qui supervisaient l'entraînement et les tests des chiens de chasse n'y ont accordé aucune attention. Sachant que toute blessure grave nécessite une anesthésie pour immobiliser l'ours, il semble qu'on laisse les ours guérir comme ils peuvent sans aucun traitement.

Les morsures des chiens entraînent des douleurs, des lésions tissulaires et des inflammations. Des ours dont le système immunitaire est affaibli en raison d'une insuffisance alimentaire et de conditions de détention sous-optimales peuvent aussi souffrir de fièvre et d'infections, ainsi que d'une réduction de la mobilité durant le processus naturel de rémission.

Les investigateurs ont aussi remarqué que les ours ne tardaient pas à être épuisés par suite des attaques des chiens. Ils ont pu remarquer que les réactions des ours et leurs mouvements étaient de plus en plus lents. Des ours essayaient de s'asseoir mais on les obligeait à bouger.

L'environnement dans lequel les ours devaient vivre et le régime alimentaire auquel ils étaient soumis sont aussi matière à préoccupations. Chez l'ours, le manque de nourriture adaptée peut affecter tous les systèmes de l'organisme et entraîner un manque d'énergie et des sensations de malaise. Le confinement dans un espace restreint peut entraîner une limitation de la mobilité et une faiblesse musculaire. Des ours maintenus dans de mauvaises conditions d'hygiène peuvent difficilement se toiletter et risquent de développer des lésions de la peau et des pieds.

Les ours sont des animaux robustes et ils peuvent sembler se porter « normalement ». Cependant, compte tenu de leur fourrure épaisse, leur apparence ne permet pas de préjuger d'une bonne santé ni de l'absence de douleurs, de souffrance, de blessure et de maladie. Par

ailleurs, une longue vie en captivité n'est pas le signe d'un bien-être satisfaisant ni d'une bonne santé. D'après les scientifiques qui ont étudié les ours en captivité dans les zoos, « *les ours sont pratiquement indestructibles bien qu'ils puissent souffrir d'un tas de maladies virales, bactériologiques et parasitaires, et normalement ils vivent longtemps en captivité, comparés à bien d'autres espèces*<sup>96</sup>. »

Un ours peut vivre 25 ans dans la nature et plus longtemps en captivité, jusqu'à 47 ans<sup>97</sup>. Un des juges des épreuves avec un ours a précisé aux investigateurs de One Voice que les ours étaient gardés une quinzaine d'années pour les tests, puis tués. Cependant, les employés de deux camps d'entraînement ont indiqué qu'ils se débarrassaient des ours qu'ils considéraient trop grands pour les tests.

## Les conditions de vie des blaireaux et des sangliers dans les centres d'entraînement de chiens de chasse

Les investigateurs ont vu deux blaireaux dans une petite cage grillagée, et ils ont compris que c'était ainsi qu'on gardait les blaireaux jusqu'à ce qu'ils soient utilisés pour une compétition. On amenait les chiens devant la cage pour qu'ils aboient après les blaireaux, ce qui leur causait de la peur et de la détresse. Dans leur cage, ils n'avaient nulle part où se cacher pour échapper aux chiens. Leur bien-être était clairement compromis, d'autant plus qu'ils avaient été récemment capturés dans la nature où ils vivaient dans des terriers et formaient des groupes sociaux. Le blaireau est un animal nocturne, omnivore, qui recherche une grande variété de nourriture comme les fruits, les bulbes, les vers, les lapins et les taupes<sup>98</sup>.

Les investigateurs ont aussi vu des blaireaux qui étaient utilisés pour les tests des chiens, et ils ont expliqué qu'on les faisait sortir des bûches et des terriers dans lesquels ils essayaient de se cacher. Il ne fait pas de doute que les attaques et les morsures des chiens qui faisaient trois fois leur taille engendraient chez eux une peur extrême et de fortes douleurs.

Les investigateurs ont assisté à de violentes interactions physiques entre les chiens et les blaireaux, avec parfois pour conséquence des blessures aux uns comme aux autres. Ils ont remarqué d'évidentes blessures au cou chez un blaireau qu'un chien avait saisi au cou et secoué. On leur a expliqué que les centres d'entraînement de chiens de chasse s'efforçaient d'avoir sous la main plusieurs blaireaux, afin de pouvoir les remplacer lorsqu'ils sont blessés ou épuisés. On leur a dit aussi qu'on laissait les blaireaux se remettre de leurs blessures, ou qu'on les tuait quand les blessures

étaient trop graves. Les investigateurs ont pu constater qu'on utilisait des blaireaux pour les épreuves même lorsque le chien précédent les avait mordus au cou et secoués.

Concernant les sangliers que les investigateurs de One Voice ont pu voir, ils étaient dans des enclos naturels et semblaient vivre dans des conditions naturelles en dehors des moments où ils étaient traqués et attaqués par les chiens et où ils devaient souffrir de peur, de détresse et de douleurs.

Les sangliers utilisés dans ces épreuves sont amputés de leurs défenses, ce qui doit entraîner des douleurs et des souffrances. Des recherches ont montré que les défenses des sangliers étaient innervées et que leur raccourcissement pouvait mettre à nu la pulpe qui contient les nerfs, d'où des douleurs et un risque d'infection<sup>99</sup>.

## Le bien-être des Laïkas dans les centres d'entraînement de chiens de chasse

Les Laïkas n'étaient pas obligés de participer, et certains maîtres avaient beaucoup de difficulté à obtenir de leurs chiens qu'ils cessent de poursuivre et d'attaquer l'animal quand leur temps était écoulé.

Les investigateurs ont vu des chiens recevoir des blessures en se battant contre les blaireaux. Un chien a dû être évacué. On leur a expliqué que les chiens subissaient aussi des blessures pendant les épreuves sur un sanglier, bien que les défenses des sangliers soient ôtées ou rognées.

Des recherches sur les forums russes consacrés à la chasse ont montré qu'il était fait mention de blessures occasionnées aux chiens. Ainsi, par exemple, quelqu'un s'est plaint que les défenses d'un sanglier n'avaient pas été suffisamment raccourcies et que plusieurs chiens avaient été blessés, certains gravement. Le propriétaire d'un chien raconte ceci : « *Le sanglier l'a bousculé et lui a éraflé le cou, juste derrière l'oreille. La blessure était profonde, on voyait l'artère (...) le sang coulait à flots. On a été obligés d'aller chez le vétérinaire pour le sauver. Il a dit que s'il n'avait pas comprimé la blessure, le chien serait mort d'hémorragie*<sup>100</sup>. »





## Une préoccupation éthique pour le bien-être animal

Il est largement admis dans de nombreux pays que les humains ont des devoirs envers les animaux et doivent en prendre soin, que ces animaux soient utilisés pour l'alimentation, comme moyens de transport, pour la recherche ou pour tout autre objet<sup>101</sup>. Les principes directeurs pour le bien-être animal de l'OIE, approuvés par 178 pays dont la Russie, stipulent notamment : « *L'utilisation des animaux comporte la responsabilité éthique de veiller à la protection de ces animaux dans toute la mesure du possible*<sup>102</sup>. »

De plus en plus de pays agissent dans le sens d'une reconnaissance du fait que les animaux sont des êtres « sentients » et exigent maintenant que soient pleinement prises en considération les exigences de bien-être des animaux dans l'élaboration des mesures politiques et de la législation, par exemple les pays de l'UE<sup>103</sup>. Quelque 44 gouvernements ont apporté leur soutien de principe à une Déclaration universelle pour le bien-être animal (DUBEA), une proposition d'accord international pour prévenir la souffrance des animaux et promouvoir le bien-être animal. Ces pays incluent le Costa Rica, le Canada, le Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et la Serbie<sup>104</sup>.

Selon la DUBEA, « *La sentience signifie la capacité de ressentir notamment la douleur ou le plaisir, et implique un niveau de conscience. Des recherches scientifiques confirment que tous les vertébrés sont des animaux sentients, et identifie la sentience chez certains invertébrés*<sup>105</sup>. »



Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, des législations pour protéger les animaux contre la cruauté ont été instituées. En 1641, par exemple, les Puritains de Massachusetts Bay Colony ont interdit la cruauté à l'égard de « *toute créature animale détenue par l'homme* <sup>106</sup> » et les combats de chiens et d'ours ou de taureaux ont été interdits en Grande-Bretagne en 1835 <sup>107</sup>. Depuis, ces combats et d'autres formes de combats d'animaux, comme les combats de coqs et de chiens, ont été interdits dans de nombreux autres pays <sup>108</sup>.

Il est largement admis que faire du mal à des animaux pour les besoins d'une attraction publique traditionnelle, comme par exemple la taumachie, les combats de chiens, les combats de coqs, les combats de chiens et d'ours, le fait de jeter un âne du haut d'un clocher, est inacceptable et que tout cela ne devrait pas être toléré <sup>109</sup>. Dans la plupart des pays, de tels actes tomberaient sous le coup des principales lois contre la cruauté envers les animaux.



# La législation russe en matière de protection des animaux

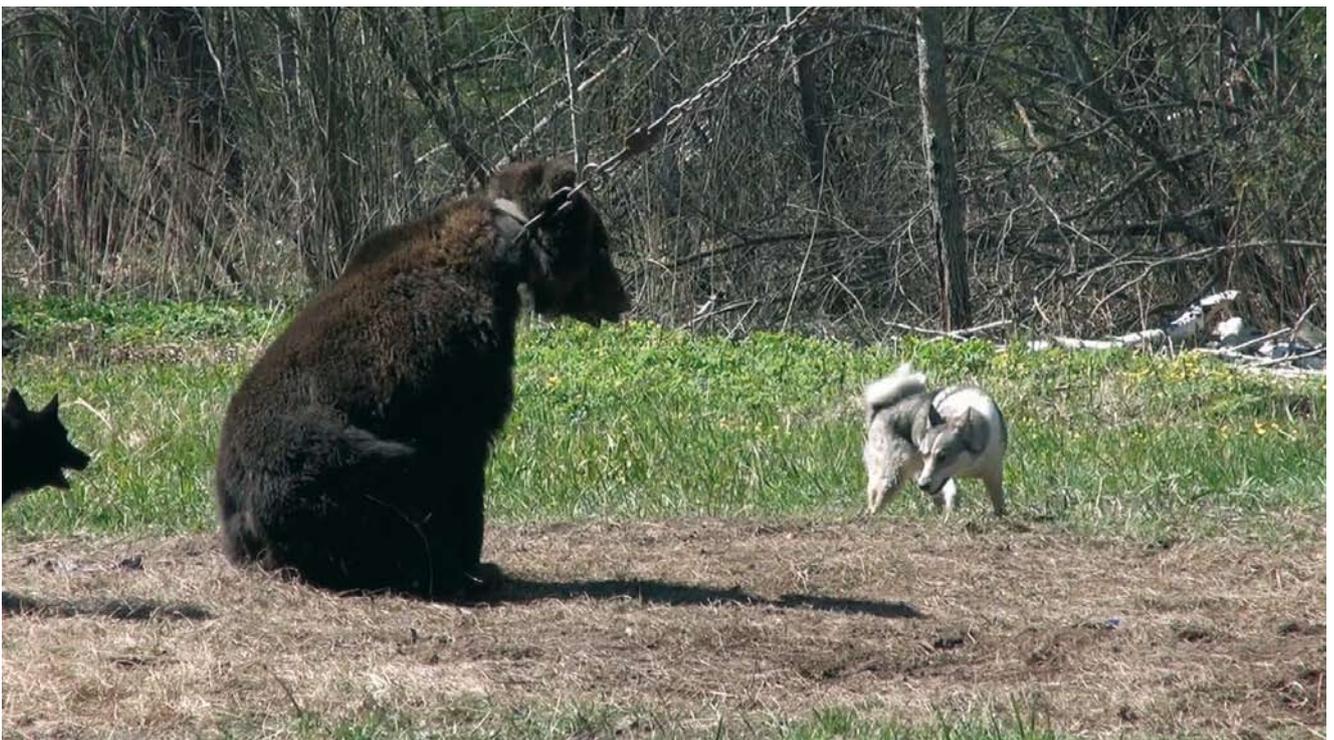
Une étude globale de la législation sur la protection des animaux, réalisée par la World Society for the Protection of Animals (WSPA), montre que la Russie est à la traîne par rapport à de nombreux pays et qu'elle n'a pas de législation dans quinze des seize domaines concernés <sup>110</sup>.

En Russie, la seule protection des animaux référencée dans cette étude est la protection limitée contre les souffrances physiques que leur accorde le Code pénal dans sa 2<sup>e</sup> partie, section IX, chapitre 25, article 245, qui stipule <sup>111</sup> :

**1.** Tout acte de cruauté envers un animal ayant provoqué la mort ou une blessure, s'il a été perpétré par malveillance ou par intérêt, ou avec l'utilisation de méthodes sadiques, ou en présence de mineurs, sera puni d'une amende d'un montant de 100 à 200 fois le loyer minimum, ou du montant du salaire ou de tout autre revenu de la personne condamnée sur une période d'un ou deux mois, ou d'une rééducation par le travail sur un terme d'un an maximum, ou d'une peine d'emprisonnement de six mois maximum.

**2.** Le même acte commis par un groupe de personnes dans un contexte de collusion préliminaire ou par un groupe organisé, ou de façon répétitive, sera puni d'une amende d'un montant de 500 à 800 fois le salaire minimum, ou du montant du salaire ou de tout autre revenu de la personne condamnée sur une période de cinq à huit mois, ou de la privation de liberté pendant deux ans maximum.

À première vue, il semblerait que cette législation puisse être appliquée pour prévenir la souffrance des animaux sauvages dans les centres d'entraînement de chiens de chasse. Cependant, une tentative des militants russes de la protection animale de la faire appliquer a échoué il y a quelques années, les autorités locales ayant considéré que les centres d'entraînement de chiens de chasse étaient légaux et que les activités organisées étaient conformes à la réglementation <sup>112</sup>. Et ce, malgré l'examen vétérinaire de l'ours faisant l'objet de l'affaire, qui montrait que l'animal était mal nourri, mal formé, de taille insuffisante, trop maigre, blessé et souffrant en raison de conditions de vie exiguës et de l'absence de soins adéquats <sup>113</sup>.



# Une critique des épreuves sur animaux en captivité par les spécialistes des Laïkas

De graves préoccupations ont été exprimées par les spécialistes des Laïkas et de la chasse concernant l'impact sur la race Laïka de la popularité croissante des tests et des épreuves des chiens de chasse sur des animaux capturés dans la nature.



## Des « chiens kamikazes »

Dans un article du Journal of the International Society for the Preservation of Primitive Aboriginal Dogs, un chasseur professionnel, Aleksander V. Popov,

explique que les Laïkas sont confrontés à une double menace, à savoir, d'une part la prolifération d'élevages qui privilégient la recherche du profit plutôt que la préservation de la race, d'autre part la popularité croissante des « épreuves sportives avec animaux en enclos <sup>114</sup> ».

Popov raconte comment, pour certains propriétaires et éleveurs de chiens, les concours ont cessé d'être un simple moyen de tester l'aptitude des chiens à chasser pour devenir une fin en soi. Il explique que certains propriétaires et éleveurs ont fait de l'agressivité et de la hardiesse leur objectif fondamental, en ignorant d'autres aspects comme la façon de chercher ou d'aboyer. Cette tendance a eu pour conséquence la promotion de chiens Laïkas incapables de trouver un ours ou un blaireau dans un enclos ou tellement hargneux qu'ils « ressemblent à des kamikazes plus encore qu'à des chiens de chasse. En général, ils sont tués ou gravement blessés dès la première chasse. » Popov précise néanmoins que certains propriétaires de chiens ne cessent de voyager afin de présenter leurs Laïkas à des concours, mais ne les emmènent jamais chasser.

Les essais sur le terrain avec des animaux capturés sont devenus, selon lui, « une sorte de corrida, et les règles des épreuves sont modifiées dans ce sens, en haussant constamment la barre sur l'agressivité et la hardiesse. » Popov donne comme exemple le règlement actuel des épreuves des Laïkas sur un ours captif, dans lequel l'exigence d'« agressivité » est exprimée ainsi : « Le chien (ou les deux chiens) doi(ven)t saisir chaque opportunité de mordre fort aux cuisses, aux talons et au postérieur, mais pas à la tête ni au cou. »

Popov se demande : « Est-ce nécessaire au cours d'une vraie chasse à l'ours ? Bien sûr que non. Seuls des chiens kamikazes peuvent fonctionner de cette manière. Au cours d'une vraie chasse, un Laïka inflige une ou deux fortes morsures à l'ours quand il fuit, juste assez pour qu'il sache qu'il a un ennemi de taille. Après cela, le chien aboie simplement après l'ours immobilisé jusqu'à l'arrivée du chasseur. Si le chien essayait de mordre l'ours plus souvent, l'ours finirait par l'attraper, aussi agile que le chien puisse être. »

Un autre spécialiste, Grigory Nasyrov, explique dans le même journal que la culture de la chasse et la vocation initiale du Laïka sont oubliées, que cette race a été transformée en « chien d'amateur de sport » et que « les concours spectacles sur des animaux capturés prennent chaque année davantage d'importance <sup>115</sup> ».

## Le risque de créer une autre race dangereuse

Alexandra Semyonova, une spécialiste du comportement animal consultée par One Voice dans le cadre de ce rapport en raison de sa connaissance des chiens, et notamment des chiens agressifs <sup>116</sup>, a fait part de son inquiétude concernant l'atténuation des instincts naturels d'évitement du danger chez les chiens qui sont testés lors des essais sur le terrain avec des animaux contraints, comme les ours enchaînés, ou avec des animaux dont les défenses ont été ôtées, par exemple des sangliers aux dents écourtées. Pour Alexandra Semyonova, « En désarmant ou en enfermant l'adversaire, on apprend au chien qu'un comportement d'attaque fera son succès sans qu'il encoure de risque. On atténue ainsi toute barrière naturelle d'évitement du danger, le chien ne ressentant plus le risque de perdre la bataille avec l'animal cible ou d'être gravement blessé. Cela rend le chien plus disposé à attaquer des animaux auxquels il devrait normalement hésiter à s'attaquer parce qu'ils sont bien plus grands (p.ex. les humains) ou parce qu'il devrait normalement craindre qu'ils se défendent <sup>117</sup>. »

Alexandra Semyonova explique aussi que lorsque des éleveurs russes de Laïkas donnent la priorité à l'agressivité afin que leurs chiens réussissent mieux les essais sur le terrain, il s'agit alors d'une expérience qui a déjà été réalisée plus d'une fois dans l'Histoire : « C'est ainsi qu'on a créé en Angleterre le bulldog pour les combats entre chiens et taureaux, l'ancêtre de tous les pitbulls et autres races de combat actuelles. »

« En choisissant des chiens enclins à attaquer un autre animal en l'absence de faim et en l'absence de menace inévitable pour les chiens eux-mêmes, les éleveurs vont les sélectionner sur la base d'un comportement anormalement agressif et désinhibé. Ils vont faire disparaître les comportements d'évitement du danger, favoriser un seuil bas pour le comportement d'attaque, et sans doute promouvoir aussi l'insensibilité à la douleur. Ils vont sélectionner les individus pour leur impulsivité, pour leur incapacité à résister à une pulsion assez longtemps (une demi-seconde) pour pouvoir répondre de façon appropriée et proportionnée, et pour leur incapacité à s'arrêter une fois qu'ils sont lancés. »

« Les éleveurs cherchent aussi à renforcer les schémas moteurs spécifiques de l'attaque. L'utilisation du modèle de Coppinger consiste dans ce cas à stimuler les fonctions de détection, de poursuite, d'assaut, de morsure et de mise à mort et éventuellement à relier entre eux ces maillons de la chaîne. Si ces schémas moteurs sont finalement reliés, les chiens seront moins capables de n'exécuter qu'une partie de la chaîne une fois qu'un des premiers maillons aura été activé. On aura des chiens qui, une fois qu'ils auront flairé un animal, seront enclins à le poursuivre, à l'attraper et à le tuer. En combinant l'amplification de la tendance à mordre pour attraper et pour tuer et la sélection fondée sur l'impulsivité, on prépare la création de chiens dangereux par nature. Une fois que la chaîne est activée, ils montreront une incapacité inhérente à s'arrêter avant d'avoir accompli la chaîne toute entière. »



## Aller contre l'évolution

Pour Alexandra Semyonova, « Toute l'évolution du chien domestique a consisté à faire entrer cette espèce dans la " niche " humaine pour en faire un animal avec lequel les humains puissent vivre en toute sécurité. La sélection humaine avait tout simplement pour objectif d'atténuer l'agressivité des précurseurs des chiens qui nous côtoyaient. Les chiens qui menaçaient nos enfants, notre bétail ou qui nous menaçaient nous-mêmes étaient sommairement éliminés. L'élimination des chiens agressifs n'a pas été préjudiciable à l'espèce, que son évolution amenait de toute façon à récupérer nos restes plutôt qu'à tuer pour manger. Cette évolution a donné une créature qui est réticente à agresser vraiment, qui évite les conflits et préfère même résoudre un conflit en recourant, tout au plus, à une forme rituelle d'agression. Son évolution a fait du chien domestique une créature capable de gérer des situations intra-spécifiques et interspécifiques complexes sans devoir recourir à une agression sérieuse. La réticence à recourir à une agression sérieuse est une des caractéristiques propres au chien domestique, tout autant que le fait d'avoir quatre pattes et une queue. »

« Des chiens d'utilité comme les chiens d'arrêt, les Border Collie, les lévriers et les chiens de traîneau sont le résultat d'une sélection pour la performance, consistant à changer les caractéristiques secondaires du chien : sa posture, sa démarche et son économie thermique. On n'a cependant jamais touché aux traits essentiels qu'étaient le comportement d'évitement des conflits et de résolution rituelle des conflits et les tactiques élaborées de gestion des relations intra-spécifiques et interspécifiques. Or, à partir du moment où l'on cherche à obtenir une agressivité accrue et incontrôlée et à inhiber l'évitement du danger et des conflits, ce n'est plus une caractéristique secondaire qui est changée mais la caractéristique fondamentale qui faisait du chien domestique un animal assez peu dangereux pour pouvoir nous servir de compagnon. »

« Le Laïka est encore considéré comme un chien de chasse normal, mais le lancement d'un processus de sélection visant à le rendre plus agressif aboutira au même résultat qu'avec un autre Spitz, l'Akita. L'Akita est interdit en beaucoup d'endroits où les chiens de type pitbull sont aussi interdits. Là où il n'est pas interdit au même titre que les chiens de type pitbull, l'Akita est sur la liste des chiens fondamentalement dangereux. Les primes d'assurance sont plus élevées pour ces chiens que pour les autres, et certaines compagnies refusent même de les assurer (de même que les chiens de type pitbull et les Rottweilers). En faisant de même avec le Laïka, on pourra satisfaire une petite partie des fans de cette race, mais plus personne d'autre n'en voudra. »



## **Le risque d'avoir des chiens incontrôlables**

Les investigateurs de One Voice ont raconté que les maîtres avaient souvent des difficultés à arrêter leurs chiens qui continuaient à poursuivre et à attaquer l'animal sauvage à la fin des épreuves. Certains ne parvenaient à rappeler leurs chiens qu'au bout de vingt minutes. Alexandra Semyonova explique qu'attaquer est agréable pour les chiens mais que leur participation répétée à ces événements pourrait avoir des conséquences inattendues et tragiques :

*« Comme pour les essais sur le terrain, une répétition régulière de ce comportement apprend aux chiens à bien aimer utiliser leurs schémas moteurs héréditaires et à considérer cela comme une activité sociale amusante avec leurs maîtres (et que ces derniers récompensent). Cette combinaison entre l'hérédité, le conditionnement classique et un conditionnement opérant ne peut qu'abaisser le seuil à partir duquel le chien adoptera ces comportements en dehors du contexte de l'entraînement. »*

*« Quand les chiens travaillent par deux, le risque est doublé, dans le sens où si l'un des deux chiens est habituellement incité à se comporter ainsi, l'autre l'imitera, comme cela se passe pendant les essais sur le terrain. On cumule une prédisposition génétique à manifester certains comportements et un apprentissage (les essais sur le terrain) augmentant le risque que le chien adopte ce comportement en réponse à un stimulus ou à un élément déclencheur. Ce stimulus ou cet élément déclencheur peut être le chien de quelqu'un d'autre, une personne dont la démarche ou le style de mouvement est inhabituel, un enfant qui court, ou un enfant qui pousse des cris de joie. »*

*« Il est dangereux de sélectionner génétiquement les chiens pour les rendre impulsifs et favoriser un comportement anormalement désinhibé, et plus particulièrement un comportement agressif anormalement désinhibé. Vous ne pouvez pas être sûr de pouvoir le maîtriser et faire en sorte que cela ne se produise que quand cela vous convient. »*

# Conclusion

L'enquête menée par One Voice sur les combats de chiens et d'animaux sauvages en Russie, destinés à éprouver les instincts et les aptitudes des chiens de chasse et à les qualifier pour l'obtention d'un pedigree, a permis de révéler une grave et intense souffrance animale qui ne devrait pas être tolérée.

Bien qu'ils soient régis par des règles et par une législation, les essais sur le terrain pratiqués avec les chiens de chasse consistent à lâcher des chiens sur des animaux sauvages captifs. Cela équivaut donc à des combats d'animaux, ce qui est inacceptable pour des raisons aussi bien d'éthique que de bien-être animal. Les combats d'animaux sont interdits dans de nombreux pays.

One Voice suppose que les dirigeants politiques et les citoyens russes sont dans l'ignorance de ce qui se passe près de chez eux, dans les centres d'entraînement de chiens de chasse qui sont parfois situés dans les environs de Moscou ou de Saint-Pétersbourg, et que ce rapport permettra aux militants russes de la protection animale de sensibiliser les gens afin que soient prises des mesures pour faire cesser ces souffrances.

Gandhi aurait déclaré qu'on peut juger de la grandeur d'une nation et de son progrès moral d'après la façon dont elle traite ses animaux, et que moins une créature peut se défendre, plus l'homme a le devoir de la protéger.

Il est temps que la Russie se préoccupe de protection animale.



- (1) Comptes-rendus dans les médias russes, par ex. Journal télévisé, <http://www.youtube.com/watch?v=yK8BnJf9A3c>
- (2) Pour plus de détails sur l'entraînement et les tests des chiens Laikas : <http://www.ruslaika.ru/english/pritravki.html> et *News of the Hunting dogs testing and training station Kurma*. Mercredi 12 août 2009, <http://www.strelok74.ru/eng/news/news/455>
- (3) <http://www.1tv.ru/news/social/201615>
- (4) <http://www.ruslaika.ru/english/pritravki.html>
- (5) Ibid.
- (6) Ibid.
- (7) Beregovoy (V.H.), « Hunting Laika Breeds of Russia », Crystal Dreams Publishing, 2001.
- (8) Beregovoy, (V.H.), « Rules of Rating for Hunting Laikas in Russia Tried on Bear », in *Full Cry*, 1997, <http://www.shelmapackkennel.com/content/bear-trial-rules/>, dernier accès le 18 août 2013.
- (9) Communication personnelle avec un enquêteur de One Voice et Elena Bobrova, Baltic Animal Care.
- (10) OIE, Code sanitaire pour les animaux terrestres, chap. 7.1, art. 7.1.2. Consultable en ligne à l'adresse [http://web.oie.int/fr/normes/mcode/fr\\_chapitre\\_1.7.1.htm](http://web.oie.int/fr/normes/mcode/fr_chapitre_1.7.1.htm)
- (11) <http://www.ruslaika.ru/english/pritravki.html> et *News of the Hunting dogs testing and training station Kurma*. Mercredi 12 août 2009, <http://www.strelok74.ru/eng/news/news/455>
- (12) Shlykova (I.), « Complex method for rating of dogs, or bonitation », <http://www.pads.ru/mode.980-id.1104-l-en-type.html>, dernier accès le 18 août 2013.
- (13) 1 channel, actualités, 15 mars 2012, « Hunting and pritravku hunting dogs on animals - banned! », [www.1tv.ru](http://www.1tv.ru) et actualités, *Channel 3*, 20 août 2007.
- (14) <http://www.ruslaika.ru/english/pritravki.html>
- (15) Communication personnelle avec un enquêteur de One Voice.
- (16) L'Economie de la Chasse, *Russian Geographical Society*, 29 April 2011 dernier accès le 30 septembre 2013 : <http://int.rgo.ru/news/economics-of-hunting/>
- (17) Ibid.
- (18) Ibid.
- (19) Knapp (A.), « Bear Necessities. An Analysis of Brown Bear Management and Trade in Selected Range States and the European Union's Role in the Trophy Trade ». Rapport du réseau TRAFFIC Europe pour la Commission européenne, Bruxelles, Belgique, 2006.
- (20) Pastoreau (M.), « L'ours : Histoire d'un roi déchu », Seuil, 2007.
- (21) Ibid.
- (22) Voir par exemple <http://shop.sochi2014.com/en/>, dernier accès le 25 août 2013.
- (23) Knapp, cité précédemment, rapporte qu'en novembre 1997, le groupe d'examen scientifique de l'UE a avalisé un avis positif sur les importations de trophées de chasse à l'ours brun de Russie, ayant décidé que leur introduction dans l'UE n'aurait pas d'effet néfaste sur le statut de conservation de l'espèce ni sur l'étendue du territoire habité par la population concernée de cette espèce.
- (24) Knapp, *ibid.*
- (25) Gilin (C. M.), Chestin (I.), Semchenkov (P.), Claar (J.), « Management of Bear Human Conflicts Using Laika Dogs », *Int Conf. Bear. Res. And Manage.* 9(2):133-137, 1997.
- (26) Ibid.
- (27) Brunner (Bernd), « *Bears, a brief history* », Université de Yale, 2007.
- (28) Voir, par exemple, le site internet de l'Office russe de la chasse, <http://www.russian-hunting.com/russian-bear-hunting>, dernier accès le 11 septembre 2013. Il convient de noter que cet organisme rappelle bien que la chasse dans la tanière a été interdite.
- (29) Voir <http://www.ifaw.org/united-states/node/12291>
- (30) *Hunting*, 1980 AB Nordbok, Göteborg, Suède, publié par Robert Elman.
- (31) Beregovoy (V.H.), « Hunting Laika Breeds of Russia », Crystal Dream's Publishing, 2001.
- (32) Voylochnikov (A.T.) et Voylochnikova (S.D.), « Hunting Huskies », *St Petersburg Hunter*, 2002, <http://piterhunt.ru/>, dernier accès le 20 août 2013.
- (33) Ibid.
- (34) Ibid.
- (35) Cherkassov (A.A.), « Notes of an Eastern Siberian Hunter », 1867, Author House, 2012.
- (36) Ibid.
- (37) Ibid.
- (38) Beregovoy (V.H.), « Hunting Laika Breeds of Russia », Crystal Dream's Publishing, 2001.
- (39) Ibid.
- (40) Russian Kynological Federation (RKF), [http://rkf.org.ru/documents/regulations/poloj\\_Chemp\\_rus\\_rab\\_kach.html](http://rkf.org.ru/documents/regulations/poloj_Chemp_rus_rab_kach.html), dernier accès le 11 septembre 2013.
- (41) La nomenclature de la FCI classe cette espèce dans le groupe 5, section 2, Chiens de chasse nordiques, <http://www.fci.be/nomenclature.aspx>, dernier accès le 13 septembre 2013.
- (42) Beregovoy (V.H.), « Hunting Laika Breeds of Russia », Crystal Dreams Publishing, 2001.
- (43) Ibid.
- (44) Ibid.
- (45) Beregovoy (V.H.), « *Hunting Laika Breeds of Russia* », Crystal Dreams Publishing, 2001.
- (46) Shlykova (I.), « Complex method for rating of dogs, or bonitation », <http://www.pads.ru/mode.980-id.1104-l-en-type.html>, dernier accès le 18 août 2013.
- (47) Beregovoy (V.H.), « Hunting Laika Breeds of Russia », Crystal Dreams Publishing, 2001.
- (48) Voylochnikov (A.T.), Voylochnikova (S.D.), « Hunting Huskies », *St Petersburg Hunter*, 2002, <http://piterhunt.ru/>, dernier accès le 20 août 2013.
- (49) Gilin (C.M.), Chestin (I.), Semchenkov (P.), Claar (J.), « Management of Bear Human Conflicts Using Laika Dogs », *Int Conf. Bear. Res. And Manage.* 9(2):133-137, 1997.
- (50) Voylochnikov (A.T.) et Voylochnikova (S.D.), « Hunting Huskies », *St Petersburg Hunter*, 2002, <http://piterhunt.ru/>, dernier accès le 20 août 2013.
- (51) Ibid.
- (52) Règles pour les tests et les concours de chiens de chasse, <http://dogexpert.ru/pub/documents/rules/правила-проведения-испытаний-и-соревнований-охо-16>, dernier accès le 20 août 2013.
- (53) Ibid.
- (54) Ibid.
- (55) Shlykova (I.), « Complex method for rating of dogs, or bonitation », <http://www.pads.ru/mode.980-id.1104-l-en-type.html>, dernier accès le 18 août 2013.
- (56) Les exemplaires des règles fournies aux investigateurs ne précisent pas la date de publication ni l'éditeur. Les titres sont les suivants :  
- Bloknot dlja zapisi ispytanij laek po podsadnomu medvedju, Tambovskoe oblastnoe obščestvo ohotnikov I rybolovov  
- Bloknot dlja zapisi ispytanij laek po vol'ernomu barsuku, Tambovskoe oblastnoe obščestvo ohotnikov I rybolovov  
- Bloknot dlja zapisi ispytanij laek po vol'ernomu kabanu, Tambovskoe oblastnoe obščestvo ohotnikov I rybolovov  
- Bloknot dlja zapisi ispytanij laek po vol'ernomu kunice, Tambovskoe oblastnoe obščestvo ohotnikov I rybolovov.
- (57) Beregovoy (V.H.), « Rules of Rating for Hunting Laikas In Russia Tried on Bear », in *Full Cry*, 1997, <http://www.shelmapackkennel.com/content/bear-trial-rules/>, dernier accès le 13 août 2013.
- (58) Broom (D.M.), « A History of Animal Welfare Science », *Acta Biotheor* (2011) 59:121-137.
- (59) [http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre\\_1.7.1.htm](http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre_1.7.1.htm)
- (60) OIE, Code sanitaire pour les animaux terrestres, chap. 7.1, art. 7.1.2. Consultable en ligne à l'adresse [http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre\\_1.7.1.htm](http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre_1.7.1.htm)
- (61) Ibid.
- (62) Farm Animal Welfare Council (FAWC). Five Freedoms. <http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm> [dernier accès le 8 juin 2012].
- (63) Green (T.C.) et Mellor (D.J.), « Extending ideas about animal welfare assessment to include 'quality of life' and related concepts », *New Zealand Veterinary Journal*, 59:6, 263-271.
- (64) Broom (D.M.), « A History of Animal Welfare Science », *Acta Biotheor* (2011) 59:121-137.
- (65) Ibid.
- (66) Ibid.
- (67) Blokhuis (H.J.), « International cooperation in animal welfare: the Animal Welfare Quality project », 2008, <http://www.biomedcentral.com/content/pdf/1751-0147-50-S1-S10.pdf>

- (68) OIE, Code sanitaire pour les animaux terrestres, chap. 7.1, art. 7.1.2. Consultable en ligne à l'adresse [http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre\\_1.7.1.htm](http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre_1.7.1.htm)
- (69) Blokhuis (H.J.), « International cooperation in animal welfare: the Animal Welfare Quality project », 2008, <http://www.biomedcentral.com/content/pdf/1751-0147-50-S1-S10.pdf>
- (70) Draper (C.) et Harris (S.), « The Assessment of Animal Welfare in British Zoos by Government-Appointed Inspectors », *Animals* 2012, 2, 507-528 ; doi : 10.3390/ani2040507 [www.mdpi.com/journal/animals](http://www.mdpi.com/journal/animals)
- (71) Broom (D.M.), « Welfare in wildlife management and zoos », in *Proceedings of the 4th International Congress on the Physiology and Behaviour of Wild and Zoo Animals*. Adv. Ethol. 37, 4-6, 2002.
- (72) Broom (D.M.) et Fraser (A.F.), « Domestic Animal Behaviour and Welfare », 4e éd., pp. 438. Wallingford: CABI, 2007.
- (73) Directive du Conseil 1999/22/CE du 29 mars 1999 relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique, [http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!celexplus!prod!CELEXnumdoc&lg=EN&numdoc=31999L0022](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!CELEXnumdoc&lg=EN&numdoc=31999L0022), dernier accès le 21 août 2013.
- (74) Born Free Foundation, « The EU Zoo Inquiry 2011, An evaluation of the implementation and enforcement of EC Directive 1999/22 relating to the keeping of animals in zoos », <http://www.bornfree.org.uk/zooreports/Summary/>, dernier accès le 19 août 2013.
- (75) Voir par ex. Kitchener (A.C.) et Asa (C.S.), « Editorial: Bears and Canids », *International Zoo Yearbook*, 2010, 44:7-15 ; Partridge (J.), « Management Guidelines for Bears and Raccoons », The Association of British Wild Animal Keepers, 1992 ; Meyerson (R.), « Standardized Animal Care Guidelines for Polar Bears (*Ursus maritimus*) », réf. site internet W323, American Zoo and Aquarium Association (AZA), 2007 ; Kolter (L.), « Rehabilitation and Release of Bears: For the Welfare of Conservation or the Conservation of Welfare? », Zoologische Garten Köln, Cologne, Allemagne, 2005.
- (76) WAZA, Code d'éthique et de bien-être animal (adopté en novembre 2003, San José, Costa Rica), [http://www.waza.org/files/webcontent/1.public\\_site/5.conservacion/code\\_of\\_ethics\\_and\\_animal\\_welfare/Code%20of%20Ethics\\_EN.pdf](http://www.waza.org/files/webcontent/1.public_site/5.conservacion/code_of_ethics_and_animal_welfare/Code%20of%20Ethics_EN.pdf), dernier accès le 23 août 2013.
- (77) Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, CETS N°125, Strasbourg, 1987.
- (78) Conseil de l'Europe, « Résolution sur les animaux sauvages détenus comme animaux de compagnie », Strasbourg, 1995.
- (79) Wildpro, Brown Bear Ursus Arctos Natural Diet Literature Reports accessed at [http://wildpro.twycrosszoo.org/S/OMCarnivor/ursidae/ursus/Ursus\\_arctos/08Ursus\\_arctosNatDiets.htm](http://wildpro.twycrosszoo.org/S/OMCarnivor/ursidae/ursus/Ursus_arctos/08Ursus_arctosNatDiets.htm) on 30 September 2013.
- (80) Alertis, « Large Bear Enclosures: Handbook and Stories of Bears », <http://www.pierre-demeure.com/downloads/LBE.pdf>, dernier accès le 11 septembre 2013.
- (81) Huber (D.), « Why not to Re-introduce «Rehabilitated» Brown Bears to the Wild? », in *Rehabilitation and Release of Bears: For the Welfare of Conservation or for the Conservation of Welfare?*, Zoologischer Garten Köln. Sous la dir. de Kolter (L.) et van Dijk (J.), 2005.
- (82) Ibid.
- (83) Alertis, « Large Bear Enclosures: Handbook and Stories of Bears », <http://www.pierre-demeure.com/downloads/LBE.pdf>, dernier accès le 11 septembre 2013.
- (84) Ibid.
- (85) Vickery (S.S.) et Mason (G.J.), « Behavioral persistence in captive bears: implications for reintroduction *Ursus* », 14(1):35-43(2003).
- (86) Broom (D.M.), « Welfare Assessment and Relevant Ethical Decisions: Key Concepts », *ARBS Annual Review of Biomedical Sciences*, 2008 ; 10:T79-T90.
- (87) Ibid.
- (88) Voir par ex. Partridge (J.), « Management Guidelines for Bears and Raccoons », The Association of British Wild Animal Keepers, 1992 ; Kolter (L.), « Rehabilitation and Release of Bears: For the Welfare of Conservation or the Conservation of Welfare? », Zoologische Garten Köln, Cologne, Allemagne, 2005.
- (89) Gilin (C.M.), Chestin (I.), Semchenkov (P.), Claar (J.), « Management of Bear Human Conflicts Using Laika Dogs », *Int Conf. Bear. Res. And Manage.* 9(2):133-137, 1997.
- (90) Ibid.
- (91) McAlister (E.) et Jones (D.), « Bear Parks in Japan, Report on a visit by Ed McAlister and David Jones », 14-20 août, 2005, publié par WAZA et la WSPA.
- (92) Ibid.
- (93) Huber (D.), « Why not to Re-introduce «Rehabilitated» Brown Bears to the Wild? », in *Rehabilitation and Release of Bears: For the Welfare of Conservation or for the Conservation of Welfare?*, Zoologischer Garten Köln. Sous la dir. de Kolter (L.) et van Dijk (J.), 2005.
- (94) Broom D.M., *Welfare Assessment and Relevant Ethical Decisions: Key Concepts*, *ARBS Annual Review of Biomedical Sciences*, 2008 ; 10:T79-T90.
- (95) Broom D.M., *Welfare Assessment and Relevant Ethical Decisions: Key Concepts*, *ARBS Annual Review of Biomedical Sciences*, 2008 ; 10:T79-T90.
- (96) Kitchener (A.C.), Cheryl (S.), ASA Editorial: Bears and Canids *International Zoo Yearbook Int. Zoo Yb.* (2010) 44: 7-15, The Zoological Society of London.
- (97) Kitchener (A.C.), « The problems of old bears in zoos », *International Zoo News* 51: 282-293 (2004).
- (98) Ranz (A.), Tikhonov (A.), Conroy (J.), Cavallini (P.), Herrero (J.), Stubbe (M.), Maran (T.), Fernandes (M.), Abramov (A.) et Wozencraft (C.), « Meles meles » (2008), in IUCN 2013. Liste rouge des espèces menacées de l'IUCN. Version 2013.1. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>. Téléchargé le 11 septembre 2013.
- (99) Bovey (K.), Lawlis (P.), DeLay (J.) et Widowski (T.), « An Examination into the Inervation and Condition of Mature Boar Tusks at Slaughter », Université de Guelph, fiche de synthèse, consultable à l'adresse <http://www.uoguelph.ca/csaw/doc/TuskTrimmingFactSheet.pdf>
- (100) <http://dogexpert.ru/forums/topic/6384/page-3>
- (101) Broom (D.M.), « Animal Welfare: An Aspect of Care, Sustainability, and Food Quality Required by the Public », *JVME* 37(1), 2010.
- (102) OIE, Code sanitaire pour les animaux terrestres, chapitre 7.1, article 7.1.2. Consultable en ligne à l'adresse [http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre\\_1.7.1.htm](http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre_1.7.1.htm)
- (103) Ainsi, par exemple, le Traité de Lisbonne stipule : « Lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et développement technologique et de l'espace, l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des États membres en matière notamment de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux. » Versions consolidées du Traité de l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Journal officiel de l'Union européenne, C 115, 9 mai 2008.
- (104) La Déclaration universelle pour le bien-être animal est un projet de la World Society for the Protection of Animals et d'autres associations de protection animale importantes à l'échelle internationale. Pour plus de renseignements, voir : <http://www.wspa.org.uk/wspaswork/udaw/>
- (105) Le texte de la DUBEA (UDAW) peut être obtenu de la World Society for the Protection of Animals.
- (106) Divers auteurs, « Animals and Their Legal Rights: A Survey of American Laws from 1641-1990 », Animal Welfare Institute, 1990.
- (107) McKenna (C.) et Morrissey (C.), « Countdown to the Ban, Campaigning to Protect Hunted Animals », 2001.
- (108) Broom (D.M.), « Animal Welfare: An Aspect of Care, Sustainability, and Food Quality Required by the Public », *JVME* 37(1), 2010.
- (109) Animal Mosaic, Global Legislation Hub, <http://www.animalmosaic.org/legislation/global-legislation/default.aspx?page=0&continent=&country=Russia,&def=> dernier accès le 18 août 2013.
- (110) Ibid.
- (111) <http://www.russian-criminal-code.com/PartII/SectionIX/Chapter25.html>
- (112) Elena Bobrova, communication personnelle.
- (113) Ibid.
- (114) Popov (A.V.), « Hunting Laikas, Russia », *Journal of the International Society for Preservation of Primitive Aboriginal Dogs*, juin 2012, <http://www.bradanderson.org/pads/Journal-of-PADS-31-English.pdf>, dernier accès le 11 septembre 2013.
- (115) Nasyrov (G.), « Let us preserve the culture of hunting with Laika », dans la lettre électronique de la branche russe de la Primitive and Aboriginal Dog Society, 2004, [http://www.pads.ru/zadmin\\_data/issue.pdf\\_file\\_en/1083/PADSnewsletter\\_october\\_2004.pdf](http://www.pads.ru/zadmin_data/issue.pdf_file_en/1083/PADSnewsletter_october_2004.pdf), dernier accès le 11 septembre 2013.
- (116) Alexandra Semyonova est l'auteur de « 100 Silliest Things People Say About Dogs », Hastings Press, 2009, un livre qui explore les 100 mythes les plus courants concernant les chiens, leur nature, leur comportement et la façon de les traiter et qui explique que l'agressivité prononcée est une chose tout à fait anormale chez le chien domestique.
- (117) Semyonova (A.), communication personnelle.



Siège social : BP 41 - 67 065 Strasbourg  
Département administratif et missions : 12, rue Gustave Eiffel - 44810 Héric  
tél. 02 51 83 18 10 - fax 02 51 83 18 18 - info@one-voice.fr - [www.one-voice.fr](http://www.one-voice.fr)

 **NON** subventionnée  
LIBERTÉ de parole garantie !